

MESSAGE DU COMITÉ DE DIRECTION

Depuis son vingtième anniversaire, la S.A. AQUAWAL a continué à œuvrer à l'intérêt de ses différents Associés en particulier et du secteur de l'eau en général.

AQUAWAL a intensifié sa politique de communication et de sensibilisation par la publication notamment d'une brochure d'information sur l'eau du robinet et la santé.

L'efficacité de ses Commissions de travail a également été démontrée par la remise d'avis multiples, d'initiative ou sur demande, et l'examen de divers dossiers techniques.

Vous trouverez d'ailleurs dans ce Rapport d'activités, une illustration de l'ensemble des travaux menés durant l'année 2007.

Au cours de cette année, AQUAWAL a poursuivi sa campagne de promotion auprès des Sociétés non associées et a eu l'occasion d'accueillir deux nouveaux Associés : la Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier (C.I.E.S.A.C.) et le Service communal des eaux de Trois-Ponts (concrétisation formelle en 2008). Le Conseil d'Administration qui a suivi l'Assemblée Générale du 8 juin 2007 a entériné un renouvellement des Organes de gestion et la nouvelle Présidence de la S.A. AQUAWAL.

Soulignons à cette occasion, le départ à la retraite de trois personnalités qui ont marqué le secteur de l'eau par leurs grandes compétences et disponibilité ; il s'agit de Monsieur Pierre BOUHY, Directeur Général adjoint de la SWDE et Président d'AQUAWAL, Monsieur José STES, Directeur Général de la CILE et 2^{ème} Vice-Président d'AQUAWAL, ainsi que de Monsieur Marc DECONINCK, Directeur Général de la SWDE et Administrateur d'AQUAWAL.

Au mois de novembre 2007, AQUAWAL saluait la mise à la retraite d'une de ses dynamiques Administratrices représentant l'IBW, à savoir Madame Michèle BRAUN, Directrice de la station d'épuration de la Lasne.

Notons également le remplacement de Monsieur Francis VAN RENTERGHEM (IGRETEC), Administrateur d'AQUAWAL, détaché à la Ville de Charleroi.

La nouvelle équipe en place, sous la coordination de Monsieur Bernard ANTOINE, Directeur Général adjoint de l'AIVE, a confirmé sa volonté de poursuivre le chemin tracé par ses prédécesseurs et a souhaité qu'AQUAWAL intensifie ses contacts avec d'autres partenaires tels que les Associations de consommateurs, la Fédération Wallonne de l'Agriculture, l'Union Wallonne des Entreprises, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, l'Union des Classes Moyennes, ... et se positionne également comme un lieu d'information privilégié pour les Autorités communales et leurs agents pour toute question relative à la gestion communale de l'eau.

AQUAWAL a par ailleurs décidé de renforcer sa visibilité et ses collaborations extérieures et a, dans ce cadre notamment, revu sa représentation via BELGAQUA aux Commissions de l'EUREAU, dont elle a rencontré le nouveau Secrétaire Général, Monsieur Pierre-Yves MONETTE, ainsi que le Directeur Général de l'ASTEE, Monsieur François MAUVAIS, à l'occasion du 86^{ème} Congrès qui s'est tenu à Barcelone.

Des défis majeurs pour le secteur sont encore à venir dans les prochaines années, et notamment en rapport avec la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau.

AQUAWAL, en tant qu'Union professionnelle des Opérateurs publics du cycle de l'eau, et ses différents Associés sont prêts à relever ces défis et veulent réaffirmer leur volonté de visibilité du secteur et d'échange avec les différents interlocuteurs qui composent la Société civile.

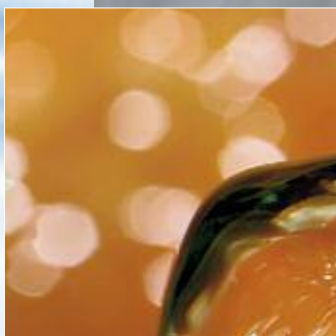
Le Comité de Direction



SOMMAIRE

Message du Comité de Direction

1.	Présentation de la S.A. AQUAWAL	p. 3
	Objet social	
	Composition du capital	
	Liste des Sociétés associées	
	Organes de gestion	
	Personnel	
	Commissaire-Reviseur	
	Commission d'avis	
	Organigramme	
2.	Rapport de gestion	p. 11
3.	Chiffres-clés du secteur	p. 17
4.	Rapport d'activités des différentes Commissions et de la participation de la S.A. AQUAWAL au sein de la Convention-Cadre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA)	p. 23
5.	Information et sensibilisation	p. 39
6.	Représentations extérieures et Accords de partenariat	p. 43
7.	Études	p. 47
8.	Bilan et compte de résultats	p. 49
9.	Rapport du Commissaire-Reviseur	p. 53



1 | Présentation de la S.A. AQUAWAL

Objet social (Article 3 des Statuts)

- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société ;
- Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre ;
- Apporter son expertise technique auprès de ses membres et autorités ;
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (S.P.G.E.), conformément à l'article 7 du Décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une S.P.G.E. et des autres structures que la S.P.G.E. est habilitée à créer ;
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau ;
- Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.

Composition du capital (Situation arrêtée au 31/12/2007)

Associés	Parts E		Parts M		Parts F	Total
	E1	E2	M1	M2		
AIEC			1			1
AIEM			1			1
CILE			1273			1273
CIESAC			1			1
IDEA	7	344				351
IDEN			1			1
IECBW	5					5
INASEP			2	383		385
Régie St-Vith			1			1
Régie Chimay	1					1
SWDE	1043		1312			2355
AIDE				745		745
AIVE				307		307
IBW		224				224
IGRETEC				327		327
IPALLE		245				245
Vivaqua	1		1			2
Service des Eaux de Burg-Reuland			1			1
SPGE					1	1
TOTAUX	1057	813	2594	1762	1	6227
	1870		4356		1	

Parts M : Bassins hydrographiques
Meuse - Rhin - Senne

Parts E : Bassin hydrographique Escaut

Parts F : Organisme de financement de l'assainissement et de la protection des captages (S.P.G.E.)

Parts 1 : Producteurs-Distributeurs d'eau

Parts 2 : Organismes d'assainissement agréés

Le 17/04/2007 : Liquidation d'ANTHROPIA.

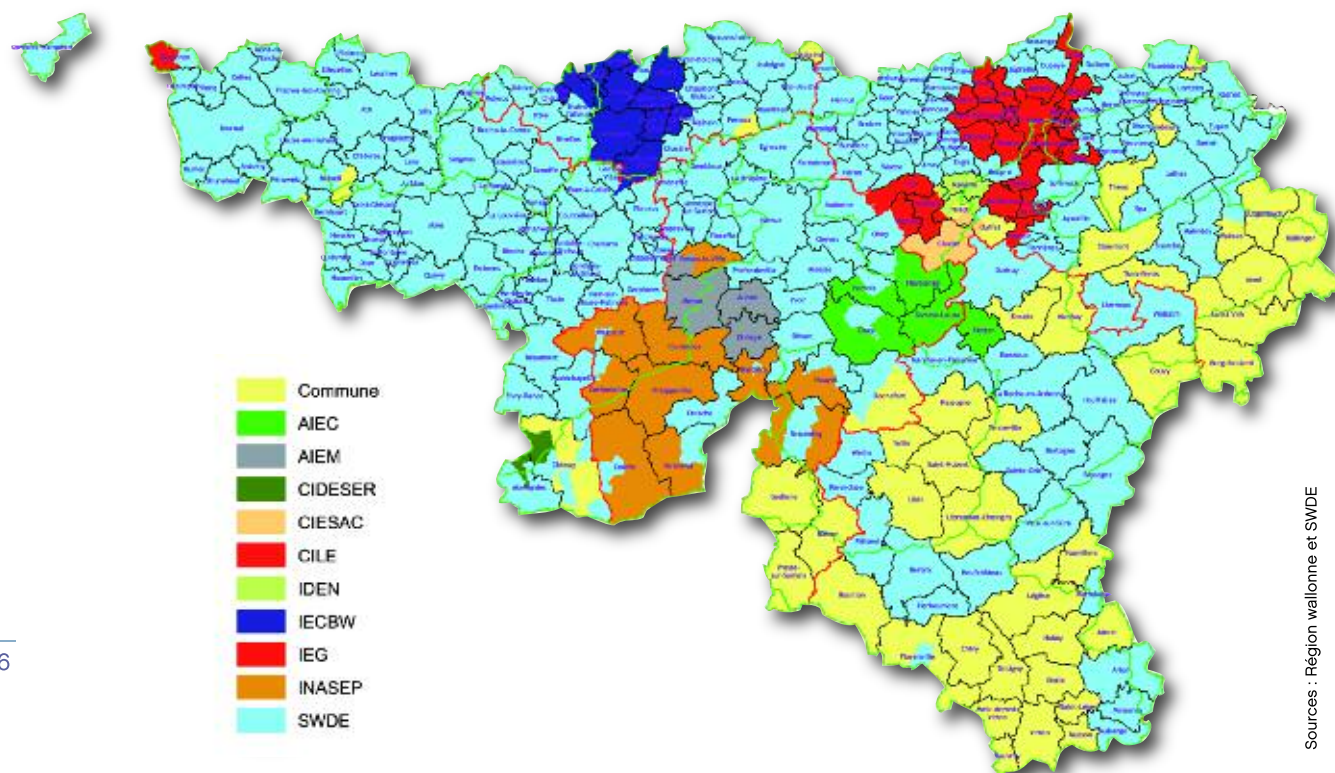
Le 08/05/2007 : Cession d'une part sociale (M1) de la CILE à la CIESAC.

Liste des Sociétés associées (Mise à jour en date du 1er juin 2008)

PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS D'EAU

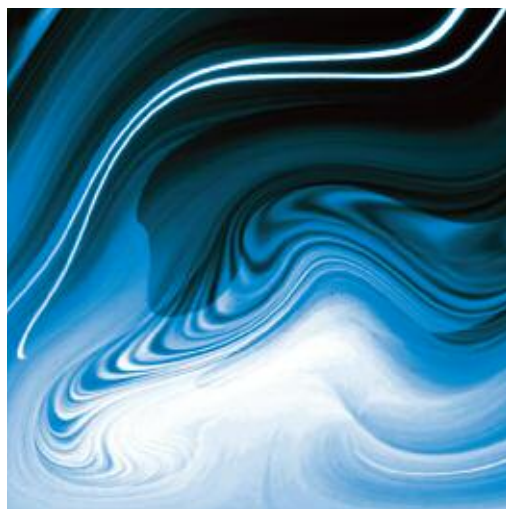
A I E C	Association Intercommunale des Eaux du Condroz Rue des Scyoux, 20 - 5361 SCY
A I E M	Association Intercommunale des Eaux de la Molinee Rue Estroit, 39 - 5640 METTET
C I E S A C	Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier Rue de la Source, 10 - 4560 CLAVIER
C I L E	Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux Rue du Canal de l'Ourthe, 8 - 4031 ANGLEUR
I D E A	Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre Rue de Nimy, 53 - 7000 MONS
I D E N	Intercommunale des Eaux Nandrin-Tinlot et environs Rue de Dinant, 51 - 4557 SCRY (TINLOT)
I E C B W	Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon Rue Emile François, 27 - 1474 GENAPPE (WAYS)
I N A S E P	Intercommunale Namuroise de Services Publics Parc Industriel - Rue des Viaux, 1b - 5100 NANINNE
Régie des Eaux de Chimay	
	Grand-Place, 13 - 6460 CHIMAY
Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St. Vith)	
	Friedensstraße, 19 - 4780 SAINT-VITH
Service des Eaux de la Commune de Burg-Reuland	
	Thommen, 64 - 4791 BURG-REULAND
Service des Eaux de la Commune de Trois-Ponts (Nouvel Associé en 2008)	
	Route de Coö, 58 - 4980 TROIS-PONTS
S W D E	Société wallonne des eaux Rue de la Concorde, 41 - 4800 VERVIERS
Vivaqua	Rue aux Laines, 70 - 1000 BRUXELLES

La distribution d'eau en Région wallonne - Janvier 2008



ORGANISMES D'ASSAINISSEMENT AGRÉÉS

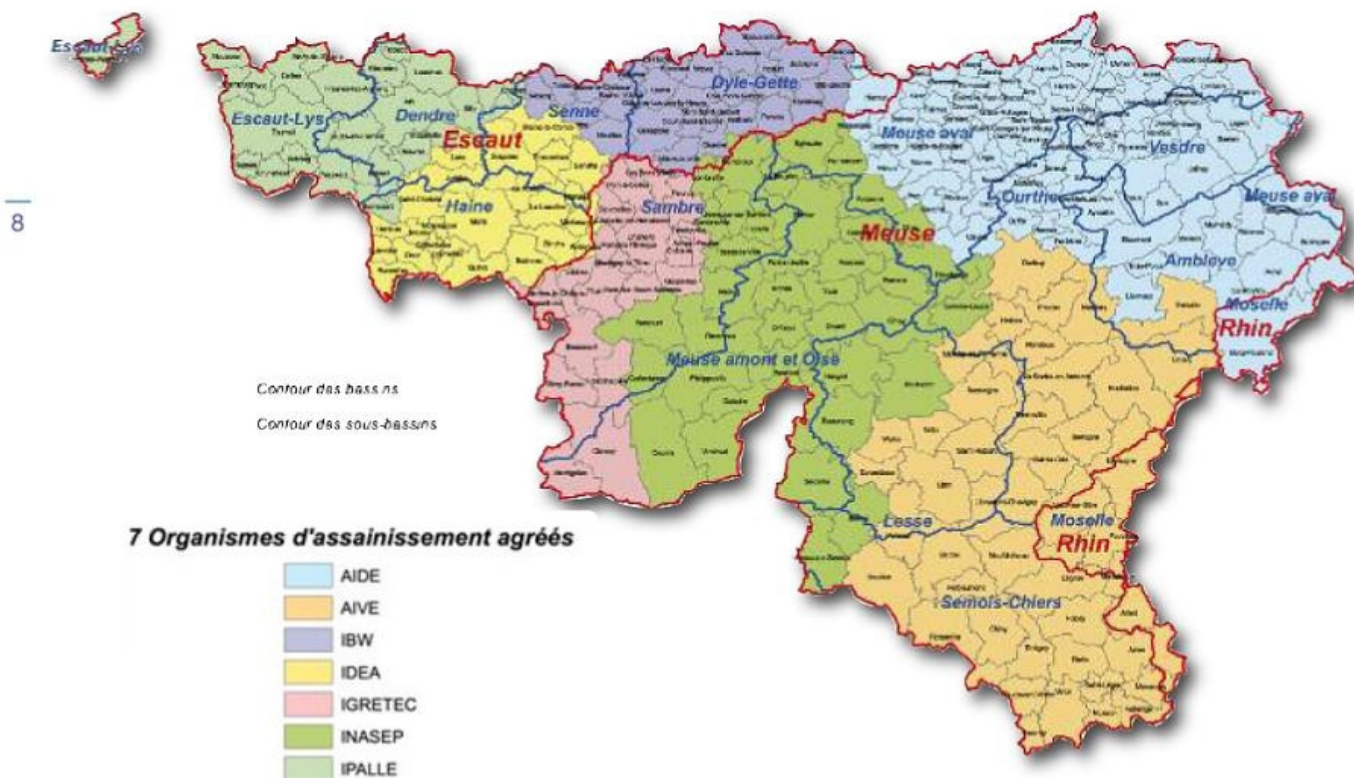
A I D E	Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des Communes de la Province de Liège Rue de la Digue, 25 4420 SAINT-NICOLAS (LIÈGE)
A I V E	Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 6700 ARLON
I B W	Intercommunale du Brabant Wallon Rue de la Religion, 10 1400 NIVELLES
I D E A	Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire de la Région Mons-Borinage-Centre Rue de Nimy, 53 - 7000 MONS
I G R E T E C	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques Boulevard Mayence, 1 6000 CHARLEROI
I N A S E P	Intercommunale Namuroise de Services Publics Parc Industriel - Rue des Viaux, 1b 5100 NANINNE
I P A L L E	Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental Chemin de l'Eau vive, 1 7503 FROYENNES



ORGANISME DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

S P G E Société Publique
de Gestion de l'Eau
Avenue de Stassart, 14-16
5000 NAMUR

Organismes d'assainissement agréés en Wallonie - Janvier 2008



Organes de gestion (au 31/12/2007)

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président :	M. B. ANTOINE (AIVE)
1^{er} Vice-Président :	M. Ph. BOURY (SWDE)
2^{ème} Vice-Présidente :	Mme M. DELATTRE (IDEA)
Membres :	M. M. BEYNS (Vivaqua) M. J.-P. BIRON (SWDE) M. Ph. BRASSART (IDEA) M. M. DEBOIS (IGRETEC) M. G. DELBAR (IPALLE) M. C. DOMINIQUE (INASEP) Mme G. FRAUENKRON (Régie St-Vith) M. A. GILLIS (IECBW) M. M. GOFFIN (CILE) M. R. HUSSON (CILE) M. M. LEJEUNE (SWDE) M. P. LEURIS (IBW) M. J.-L. MARTIN (SPGE) M. J.-Cl. NIHOUL (SWDE) M. E. SMIT (SWDE) M. A. TABART (SWDE) M. Cl. TELLINGS (AIDE) M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

Comité de Direction

Président :	M. B. ANTOINE (AIVE)
1^{er} Vice-Président :	M. Ph. BOURY (SWDE)
2^{ème} Vice-Présidente :	Mme M. DELATTRE (IDEA)
Membres :	M. G. DELBAR (IPALLE) M. A. GILLIS (IECBW) M. R. HUSSON (CILE) M. J.-Cl. NIHOUL (SWDE) M. Cl. TELLINGS (AIDE)
Expert permanent :	M. J.-L. MARTIN (SPGE)

Personnel

Direction :	S. VERTONGEN
Secrétariat :	Ch. CELLIER
Conseillers scientifiques :	Ir Ph. GUILLAUME C. PREVEDELLO
Relations publiques :	S. BOURGUIGNON

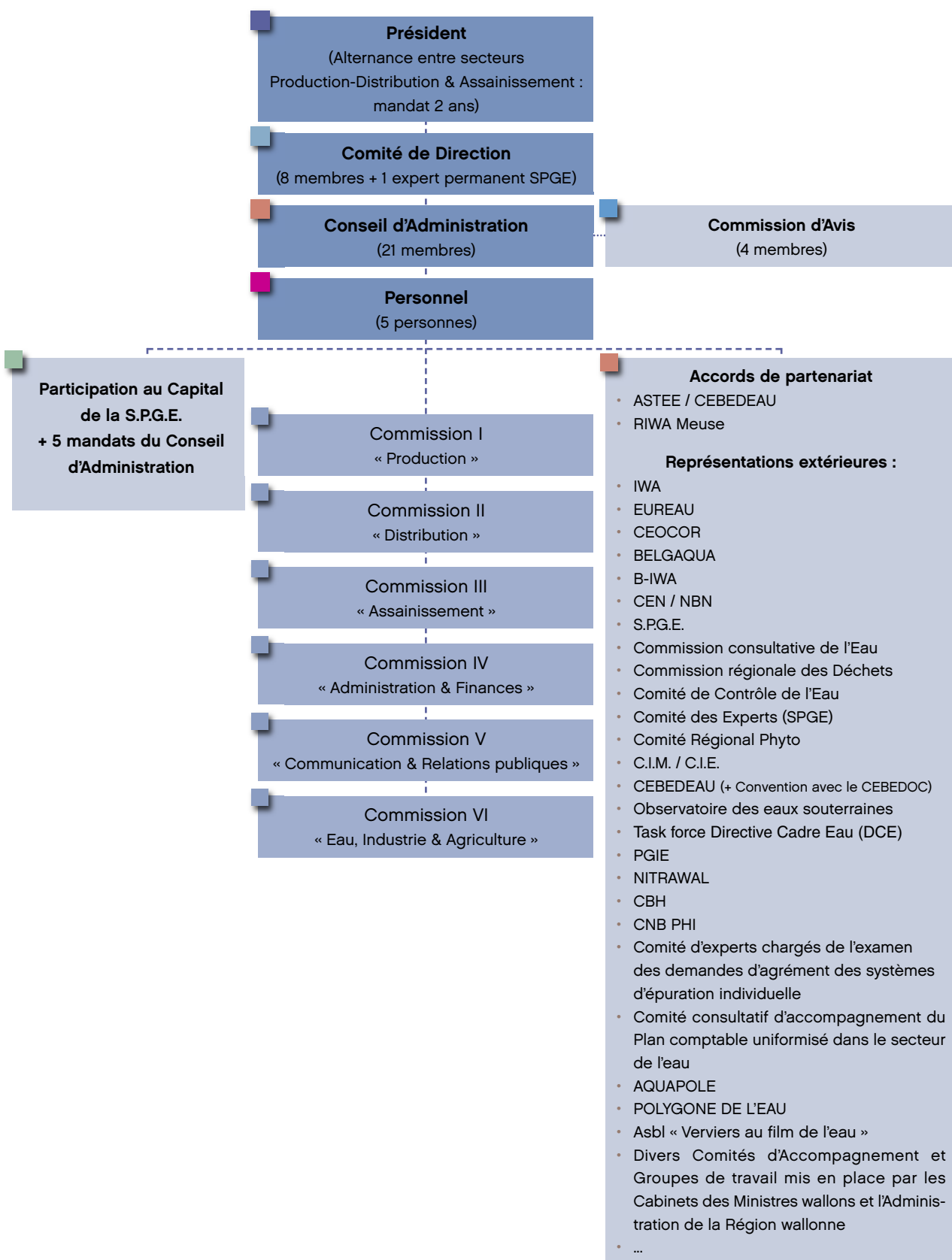
Commissaire-Reviseur

SPRL DEREMINCE

Commission d'Avis

M. J.-J. CAYEMAN (IGRETEC)
Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)
M. R. MASSON (IECBW)
M. Y. PETIT (INASEP)

Organigramme





2 | Rapport de gestion



Aspect activités

L'année 2007 fut une année importante pour la S.A. AQUAWAL, marquée notamment par l'organisation de trois Colloques d'information à l'attention des mandataires et agents communaux sur le thème : « **L'eau, responsabilité communale** ». Ceux-ci se sont déroulés dans les villes wallonnes suivantes : Marche-en-Famenne (11/10), Mons (23/10) et Louvain-la-Neuve (16/11). Ils avaient pour objectif de fournir aux participants, à travers une approche résolument pratique, les informations et outils nécessaires à la gestion communale de l'eau.

Durant l'année 2007, la S.A. AQUAWAL a lancé une campagne de promotion auprès des Sociétés de production-distribution d'eau non associées qui a abouti à l'entrée dans le capital d'AQUAWAL de deux nouveaux Associés, à savoir la Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier (CIE-SAC) et le Service communal des Eaux de Trois-Ponts (avec une concrétisation formelle en 2008).

Notons l'organisation d'une conférence de presse le 5 avril 2007 en vue de la présentation de la brochure « **L'eau du robinet et la santé** » qui a pour objectif de répondre aux principales questions du public sur l'eau du robinet et son impact sur la santé. Cette brochure a fait l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des médecins généralistes de la Région wallonne. Il est d'ailleurs prévu, en principe, qu'une nouvelle distribution vers d'autres corps médicaux ait lieu dans le courant de l'année 2008.

AQUAWAL a rédigé un communiqué de presse « **Le consommateur d'eau du robinet victime d'une agression commerciale** », suite au courrier envoyé par le Comité E.A.U. à un certain nombre d'habitants en Région wallonne.

En tant que membre fondateur de l'Asbl « Verviers au film de l'eau » AQUAWAL a participé à l'organisation, au mois de mars 2007, de la deuxième édition du « Festival du film de l'eau » qui s'est clôturé à Verviers le samedi 24 mars 2007.

Le Président d'AQUAWAL et certains membres du Comité de Direction ont rencontré les représentants

du Centre de compétences des métiers de l'eau le 28 août et le Secrétaire Général de l'EUREAU, Monsieur Pierre-Yves MONETTE, le 5 septembre.

Une entrevue a également eu lieu le 10 octobre entre le Président d'AQUAWAL, la Directrice et Monsieur CHAMPAGNE, Secrétaire Général de la FWA, dans le cadre de la révision de la Convention « Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture », ainsi que le 13 novembre avec Monsieur VANDERMEEREN, Président du Comité de Contrôle de l'Eau, en vue d'une discussion sur le projet de Convention relative à l'impact de la réforme de la nouvelle tarification.



Jean-Pascal VAN YPERSELE DE STRIHOU

Le 8 juin 2007, s'est tenue l'Assemblée Générale de la S.A. AQUAWAL dans le cadre de la Cristallerie du Val Saint-Lambert à Seraing, avec, comme orateur, Monsieur le Professeur Jean-Pascal VAN YPERSELE DE STRIHOU qui s'est vu décerner quelques mois plus tard, en tant qu'expert du GIEC et au même titre que ses confrères, le Prix Nobel de la Paix 2007. Celui-ci a présenté un exposé sur le thème « **Changement climatique : quels défis pour la gestion de l'eau ?** ».

Au cours du Conseil d'Administration qui a suivi cette Assemblée Générale, un renouvellement des Organes de gestion et de la Présidence d'AQUAWAL s'est opéré avec, en parallèle, une révision de la réparti-

tion de la supervision des Commissions de travail et des représentations extérieures d'AQUAWAL entre les membres du nouveau Comité de Direction.

Durant l'année 2007, les Organes de gestion se sont réunis à **cinq reprises pour le Comité de Direction et six fois pour le Conseil d'Administration**.

Ces réunions ont permis notamment d'assurer :

- Le suivi des Conventions d'études et des projets en cours, notamment :
 - La Convention d'étude avec l'ULB relative à la réalisation d'un troisième dossier scientifique dans le cadre du Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007.
 - La Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau.
 - Le projet de Convention relative au recensement des canalisations d'eau intérieures en plomb.
 - Et le projet de Convention relative à l'impact de la réforme de la nouvelle tarification.
- Le suivi des nouvelles législations et des projets de réglementation, d'initiative ou sur demande d'avis.
- Et le suivi des dossiers suivants :
 - L'évolution des travaux des Commissions de travail d'AQUAWAL.
 - Les axes de la campagne de communication et de sensibilisation 2007-2008.
 - La gestion administrative et financière de la S.A. AQUAWAL, l'actualisation des représentations extérieures, la répartition des dividendes S.P.G.E., ...
 - Le renouvellement de la Présidence d'AQUAWAL, du Comité de Direction et du Conseil d'Administration et de sa représentation au sein du Conseil d'Administration de la S.P.G.E.
 - Le renouvellement du mandat de certains administrateurs.
 - Réalisation du document « **Chiffres-clés du secteur de l'eau en Région wallonne - Année 2006** ».
 - La proposition du SVW d'instauration d'une simplification administrative de la procédure de demande de hausse tarifaire du prix de l'eau.

- La constitution de l'Association Aqua Publica Europea.
- Le recrutement et l'engagement d'un nouvel Attaché en communication et relations publiques.
- La note d'orientation - Positionnement de la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture ».
- L'organisation de trois Colloques à destination des mandataires et agents communaux sur le thème « **L'eau, responsabilité communale** ».
- L'examen, l'approbation et la mise à disposition, sur le site internet, de l'ensemble des fiches techniques approuvées relatives aux marchés de fournitures et de travaux.
- Le dossier relatif à la Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de perte de revenus en faveur des victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de participation), la rédaction, en collaboration avec la S.P.G.E., d'un protocole d'accord (secteur assainissement) et les négociations avec le Fonds de participation (la rédaction d'un projet de Protocole d'accord -secteur production-distribution d'eau- se poursuivra en 2008).
- La révision du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA) et la nouvelle Présidence de NITRAWAL qui a échoué à AQUAWAL.
- En présence de Monsieur NICOLAS (Cabinet du Ministre de l'Environnement) :
 - La thématique des citernes à mazout de moins de 3.000 litres.
 - Et la question relative à l'avant-projet de Décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne le Fonds de solidarité internationale pour l'eau.
- Le Protocole de partenariat entre les services du Gouvernement wallon, la S.P.G.E. et AQUAWAL dans le cadre de l'égouttage.
- La création d'un Groupe de travail « AQUAWAL / S.P.G.E. : Frais d'exploitation ».
- La représentation d'AQUAWAL au sein de la Task force Directive Cadre Eau (DCE).
- ...

Une présentation aux membres du Conseil d'Administration des travaux des Commissions de travail d'AQUAWAL par les Présidents desdites Commissions couvrant l'année 2006 a eu lieu le 15 mars 2007. A cette occasion, ont été associés les représentants d'AQUAWAL via BELGAQUA aux Commissions EU I « Eaux potables », EU II « Eaux usées » et EU III « Législation et Economie » de l'EUREAU.

Il est à noter que les prestations des délégués des Sociétés associées dans le cadre des 84 réunions des Commissions et Organes de gestion d'AQUAWAL représentent, pour l'année écoulée, environ 2.500 heures de travail.

Un numéro de la Tribune de l'Eau - Spécial AQUAWAL reprenant les Actes du Colloque d'AQUAWAL organisé le 20 octobre 2006, à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, a été publié dans le courant du mois de mars 2007.

AQUAWAL a participé à l'AMECE (Assemblée Mondiale des Elus et des Citoyens pour l'Eau) qui s'est tenue du 18 au 20 mars 2007 à Bruxelles, à l'Assemblée Générale du SVW qui s'est déroulée le 23 avril à Anvers, de même qu'au 86^{ème} Congrès de l'ASTEE organisé à Barcelone du 4 au 7 juin 2007.

Enfin, AQUAWAL a également reçu Monsieur DE WITTE (Prix 2005 de l'Institut belge des Finances publiques) venu présenter son étude « **Designing incentives in local public utilities, an international comparison of the drinking water sector** ».

Aspect financier

I Évolution des affaires, résultats et situation de la Société

Le total du bilan est de 3.235.717 euros (Détails du bilan repris au Chapitre 8 - page 49).

L'exercice 2007 se solde **par un bénéfice de 99.142 €.**

Le total du coût des ventes et prestations s'élève à 604.528 €. Il se répartit principalement entre :

- Les services et biens divers pour 285.723 € dont principalement les charges locatives pour 23.855 €, les dépenses en communication et relations publiques pour 69.316 €, l'organisation de manifestations pour 10.242 €, les cotisations (dont essentiellement la cotisation à BELGAQUA) pour 70.577 €, le partenariat « Festival du film de l'eau » (2^{ème} édition) pour 40.000 €, les honoraires et le Rapport d'activités pour 15.498 € et les différents frais de maintenance et d'entretien pour 12.312 euros ;
- Les charges salariales pour 306.440 €;
- Les amortissements et les charges d'exploitation diverses pour 12.365 €.

Les charges financières sont de 766 €.

Les recettes de l'année 2007 s'élèvent à 704.436 € et se décomposent comme suit :

- Des facturations pour un montant de 430.668 € (402.521 € pour les prestations de services aux Associés et 28.147 € pour les autres prestations).
- Des subventions pour un montant de 102.912 €.
- Le dividende SPGE pour un montant de 145.166 €.
- Des produits de placements pour un montant de 22.767 €.

Vous trouverez ci-après l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2006 et 2007.



Variation de l'actif 2006-2007

Les immobilisations corporelles, après amortissement, diminuent de 4.794 €. Les différents investissements relatifs à l'année 2007 sont de 4.631 €.

La charge d'amortissement de l'exercice s'élève à 9.425 €.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE.

Les créances commerciales sont de 27.769 €. Ces créances représentent le solde des facturations du mois de décembre des prestations de services pour le deuxième semestre, une déclaration de créance à la Région wallonne pour 12.000 € et une facture à émettre envers les Associés pour 5.889 €.

Les autres créances, pour un montant de 62.530 €, représentent principalement le montant de TVA à récupérer pour 46.564 € ainsi que les précomptes mobiliers retenus à la source sur la perception des intérêts financiers.

Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 718.641 €.

Les charges à reporter sont de 39.513 € dont 30.000 € pour la troisième édition du partenariat « Festival du film de l'eau ».

Variation du passif 2006-2007

Les capitaux propres s'élèvent à 3.102.219 €, en augmentation de 26.558 €. Ce montant représente le capital appelé pour 2.636.678 €, les réserves pour 425.078 € et le bénéfice reporté pour 40.462 €.

Le montant des dettes est de 133.173 € qui se répartissent principalement en 21.389 € de dettes commerciales, 28.593 € de provision pour le double pécule de vacances et 72.583 € de dividendes à distribuer.

Variation du compte de résultats 2006-2007

Le résultat sur les ventes et prestations de 533.581 € se répartit en 430.668 € de facturations de prestations de services et 102.912 € de subsides liés aux diverses Conventions d'études.

Les produits financiers de 170.830 € représentent 145.166 € de dividendes sur la participation SPGE, 22.767 € d'intérêts sur la gestion de trésorerie et 2.896 € de récupérations diverses de frais auprès du personnel.

Le coût des ventes et prestations de 604.528 € se répartit comme suit :

- Services et biens divers pour un montant de 285.722 €. Les principales dépenses sont les cotisations pour 70.577 €, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 69.316 €, 23.855 € de charges locatives, 40.000 € pour le partenariat « Festival du film de l'eau » (2^{ème} édition), 10.242 € pour l'organisation de manifestations, 8.930 € d'honoraires, 6.568 € pour la publication du Rapport d'activités.
- Les charges salariales sont de 306.440 €.
- Les amortissements sont de 9.425 €.
- Les autres charges d'exploitation pour 2.940 €.

Le résultat de l'exercice est de 99.142 €. Le bénéfice reporté des années antérieures est de 372.117 €. Le bénéfice à affecter pour l'année 2007 est de 471.260 €.

Il est proposé d'affecter le bénéfice comme suit :

- 4.957,10 € à la réserve légale (5 % de 99.141,91 €).
- 72.583,23 € à la rémunération du capital (50 % du dividende de la SPGE).
- 40.462,25 € au bénéfice à reporter.
- 353.257,00 € à la réserve disponible.

II Principaux risques et incertitudes

Néant.

III Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant.

V Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

VI Succursales

Néant.

VII Utilisation des instruments financiers

La Société gère ses actifs financiers au travers de comptes à vue, de compte à terme et de placements.

VIII Divers

Au vu de la réalisation de son objet social, il n'y a pas lieu pour la Société de mettre en place des indicateurs de performance.



3 | Chiffres-clés du secteur

Chiffres-clés des Sociétés associées à la SA Aquawal⁽¹⁾

Producteurs - Distributeurs *

	AIEC	AIEM	CILE	IDEA	IDEN	IECBW	
Nombre de communes desservies	5	4	23	0	3	13	
Nombre de compteurs	11 829	10 736	233 032	456	2 908	73 451	
Nombre d'ouvrages de stockage	30	36	251	15	4	22	
Volume prélevé (m³)	1 577 120	1 490 676	25 764 251	9 155 302	420 424	7 691 574	
Volume facturé aux abonnés (m³)	1 092 923	995 632	27 102 779	4 413 749	314 404	10 277 006	
Emplois générés directement en RW (ETP)	20,9	22	360,2	10,89	6,08	88,4	
Chiffre d'affaires (€)	3 160 050	2 673 040	76 648 588	3 636 536	468 528	26 005 454	

Organismes d'assainissement agréés et S.P.G.E. **

	AIDE	AIVE	IBW	IDEA	IGRETEC	INASEP	IPALLE
Nombre de communes concernées	84	44	27	24	22	38	23
Longueur des collecteurs existants	254,97	160,41	158,47	235,44	259,46	234,78	132,87
Nombre de stations d'épuration en service	63	69	31	23	43	89	32
Capacité nominale des STEP en service (EH)	1 048 601	235 925	456 750	500 200	534 150	186 955	337 005
Emplois générés directement en RW (ETP)	209,3	81	78,8	82,97	69	53	54,75

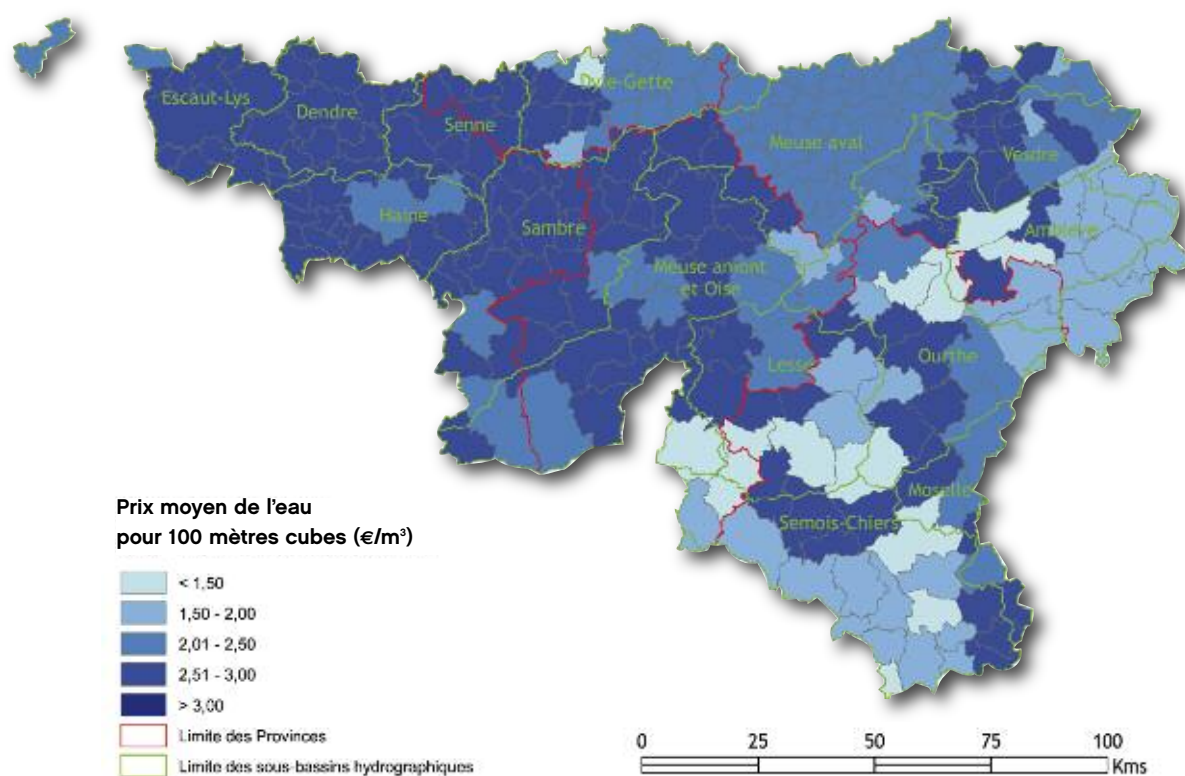
(1) Tout indicateur calculé à partir de ces données ne peut valoir de base de comparaison entre les différents opérateurs.

	INASEP	Régie de Chimay	Régie de Saint-Vith	Service des Eaux de Burg-Reuland	Service des Eaux de Trois-Ponts	SWDE	Vivaqua
	12	1	1	1	1	200	-
	34 052	2 668	3 255	1 780	1 288	964 293	-
	103	5	13	12	16	1 338	13
	2 748 882	1 153 597	593 639	322 494	361 347	153 820 743	134 001 070
	2 939 431	235 877	448 429	262 000	135 543	103 907 885	-
	58	5	8	4	3,475	1 607,9	502
	11 036 015	727 009	973 810	570 000	156 847	315 840 731	91 620 285

* Le secteur de la production-distribution est financé par le Coût-Vérité de la Distribution (CVD) découlant du Plan comptable uniformisé appliqué à chaque distributeur.

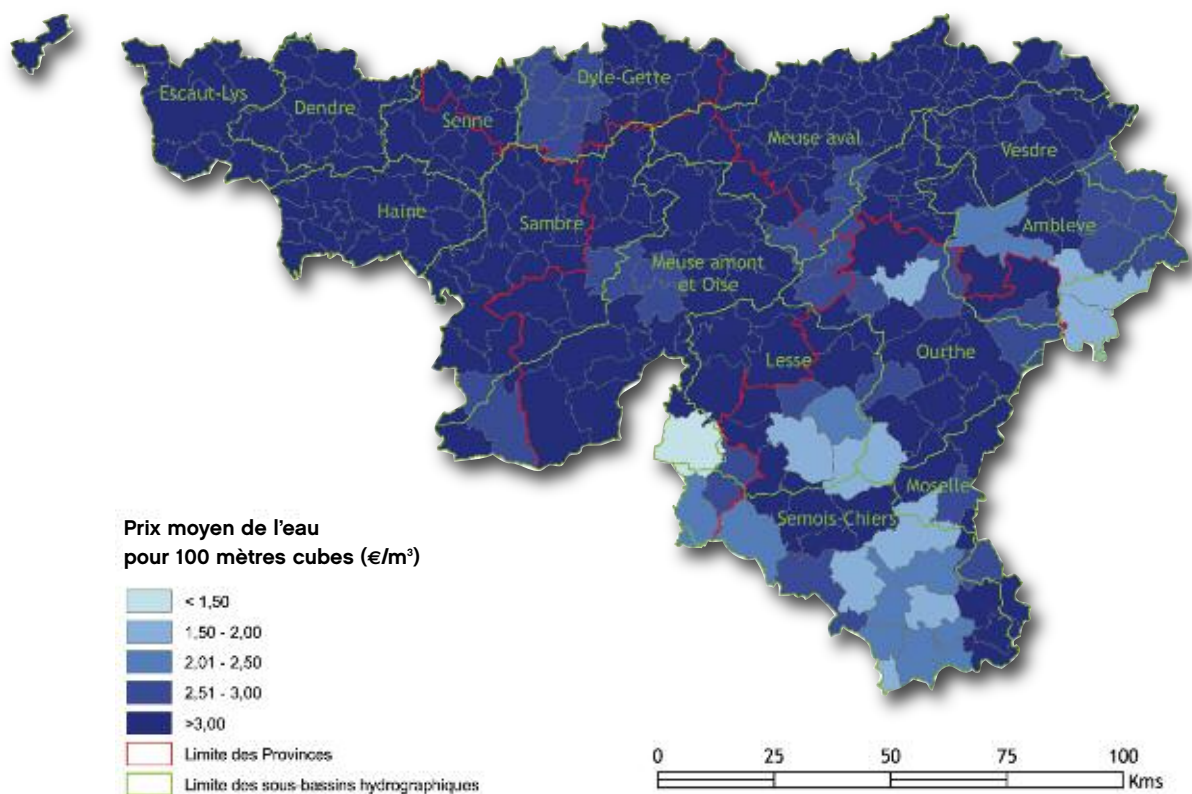
** L'assainissement collectif des eaux usées est financé et coordonné par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.).
La mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures sont assurés par sept organismes d'assainissement agréés.
Les moyens de financement sont dégagés par le Coût-Vérité de l'Assainissement (CVA) appliqué uniformément sur l'ensemble du territoire wallon.

Prix moyen de l'eau - Janvier 2004

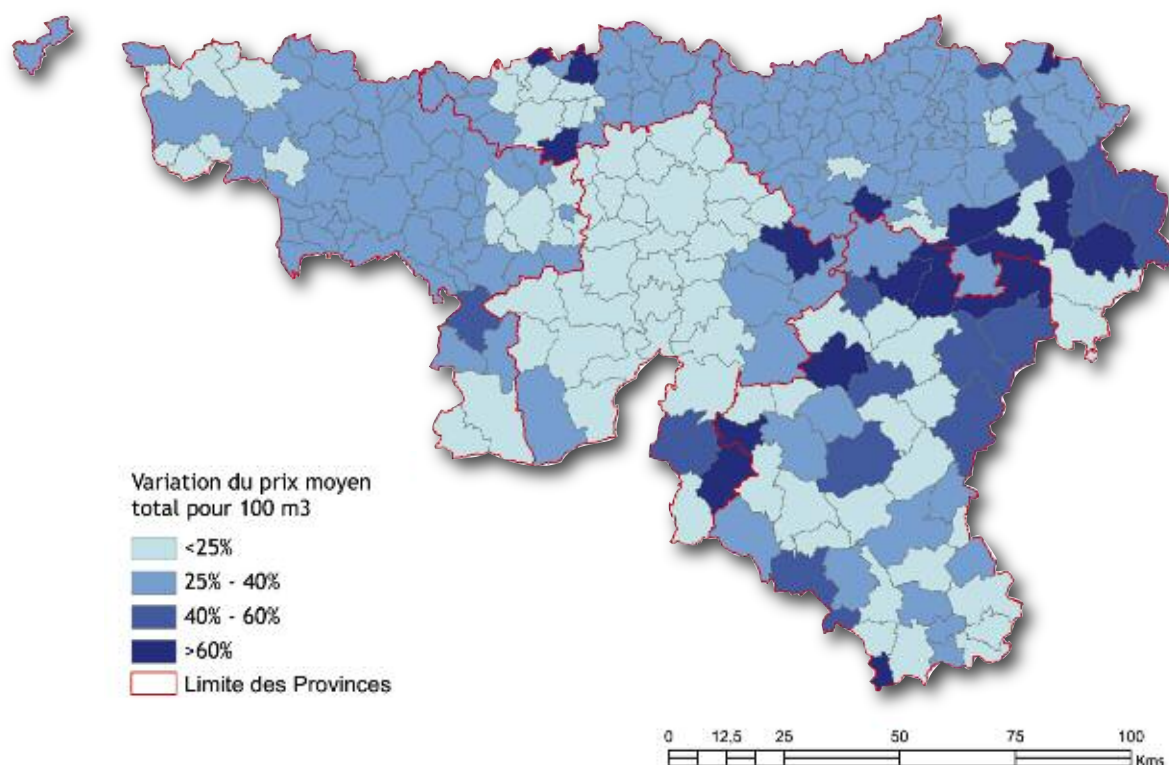


20

Prix moyen de l'eau - Février 2008

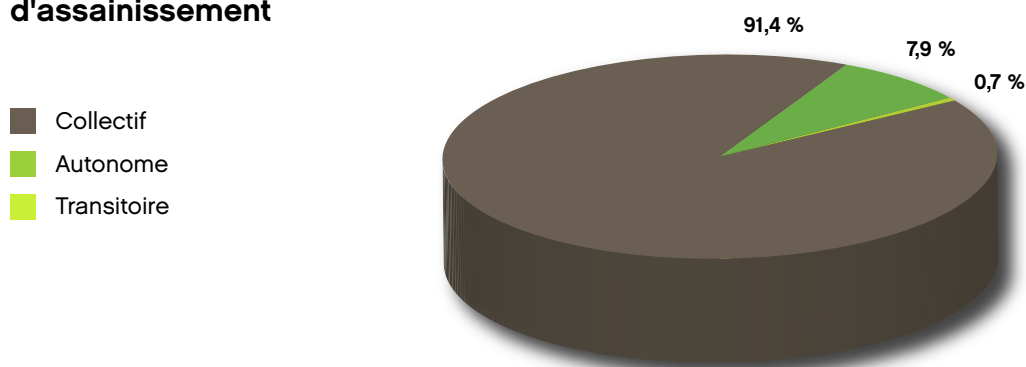


Variation du prix de l'eau entre janvier 2004 & février 2008

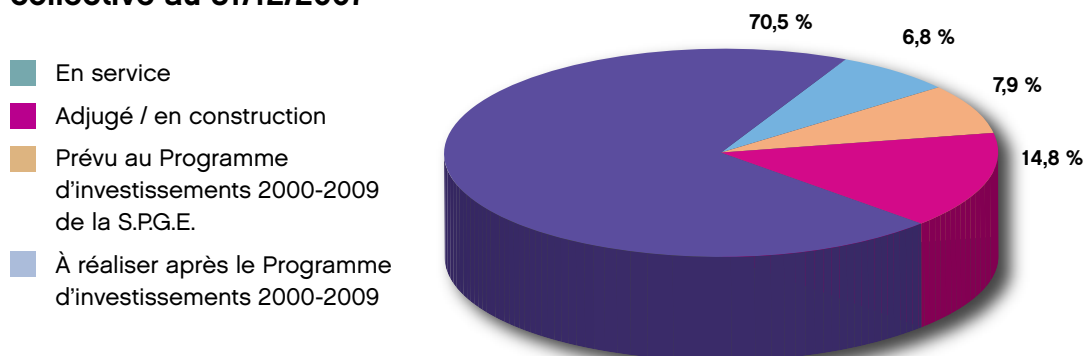


21

Répartition des Équivalents-Habitants (EH) suivant le régime d'assainissement

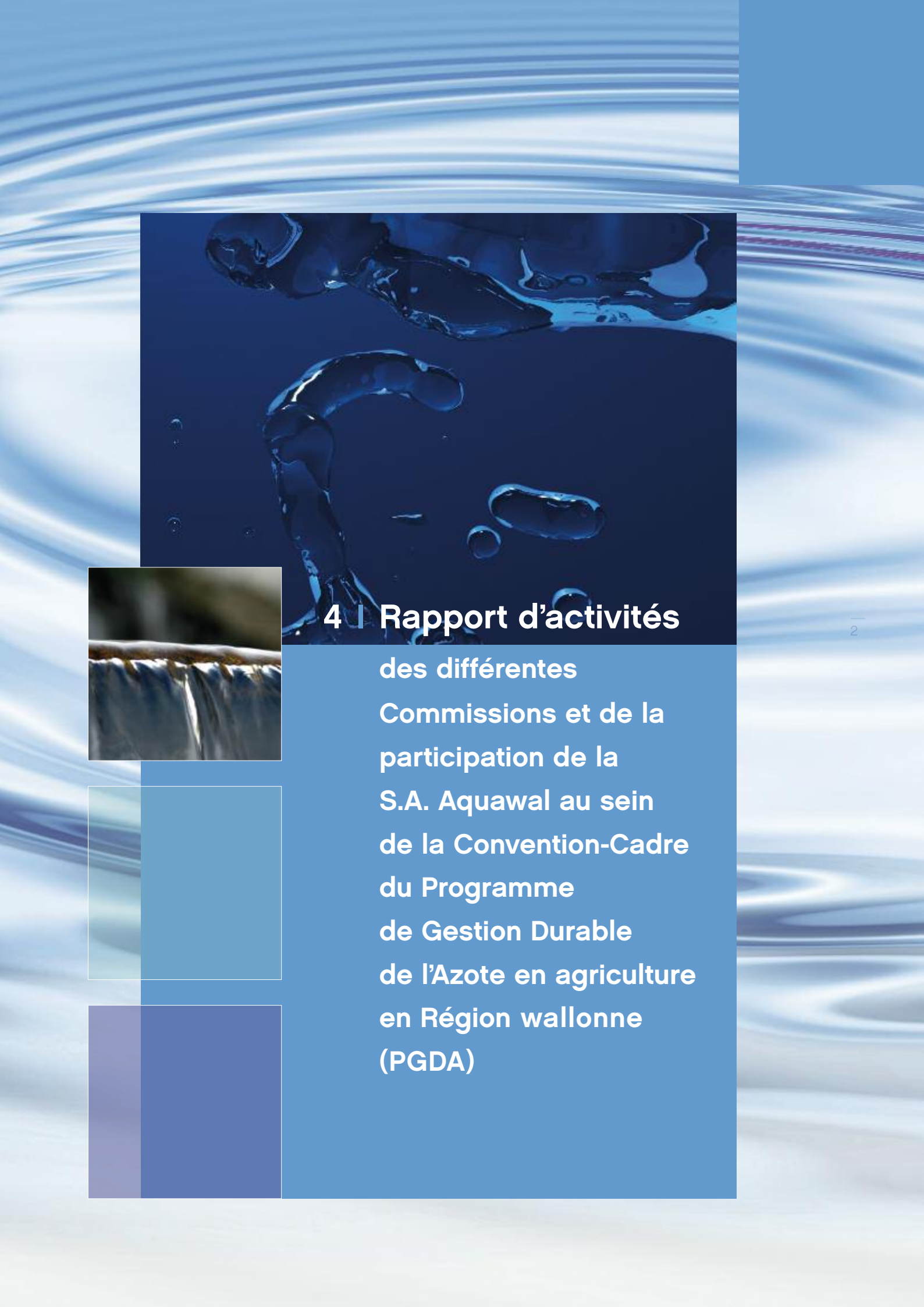


Taux d'équipement de la Région wallonne en stations d'épuration collective au 31/12/2007





AquaWal



4 | Rapport d'activités

des différentes
Commissions et de la
participation de la
S.A. Aquawal au sein
de la Convention-Cadre
du Programme
de Gestion Durable
de l'Azote en agriculture
en Région wallonne
(PGDA)

Commission I : « Production »

Cette Commission traite des sujets relatifs à la production et à la qualité de l'eau potable, y compris les aspects « Protection des captages ».

Supervision : M. Ph. BOURY (SWDE)
Président : M. Y. RENSON (IECBW)
Vice-Président : M. J.-Cl. CORNET (SWDE)
Secrétariat : Mlle S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres : M. G. BALLANT (Régie Chimay)
M. G. COLLIGNON (AIVE)
M. J.-M. COMPERE (CILE)
M. S. COURTOIS (Vivaqua)
M. D. FOULON (IDEN)
M. J. GAUTHIER (AIEC)
M. A. RORIVE (IDEA)
M. J.-M. STEVENS (INASEP)
Expert : M. V. LAURENT (SWDE)



La Commission s'est réunie à **14 reprises** au cours de l'année 2007.

La Commission s'est penchée sur l'examen de divers textes légaux et réglementaires et notamment :

- Le suivi de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 02/10/2003 relatif à la procédure à suivre en cas de survenance d'évènement portant atteinte à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine / Problématique des incidents nucléaires / Actes de terrorisme contre les installations / Mise en place d'un Groupe de travail « Bio-terrorisme ».

- L'élaboration d'une circulaire ministérielle n° ESO/1/2007 destinée à tous les exploitants de prises d'eau potabilisable (titulaire de permis d'environnement de prise d'eau de catégorie B) et à tous les exploitants de prises d'eau non potabilisable importantes (titulaire de permis d'environnement de prise d'eau de catégorie B non potabilisable et C d'une production moyenne supérieure à 1.000 m³/jour) situées en Région wallonne.
- L'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations de compostage lorsque la quantité de matière entreposée est supérieure à 500 m³.
- L'Arrêté du Gouvernement wallon modifiant la partie réglementaire du Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne la surveillance de l'état des eaux de surface potabilisables, des eaux souterraines et de certaines zones protégées.

Trois réunions se sont déroulées conjointement avec la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture », les représentants du secteur carrier, la DGRNE et la DGATLP. Ces réunions ont abouti à la rédaction d'un projet de Convention « **Examen des interactions entre les ressources en eau et l'industrie extractive en Région wallonne** ».

La Commission s'est également préoccupée de divers autres dossiers tels que :

- La révision du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA) et l'état d'avancement des négociations ouvertes entre la Région wallonne et la Commission européenne en vue de rencontrer les lacunes retenues par la Cour de Justice européenne.
- La problématique de la molécule 2,6 Dichlorobenzamide (BAM).
- Le position paper de l'Asbl Aqua Belgica « **L'eau adoucie n'est pas plus corrosive que l'eau avant adoucissement** ».
- Le suivi des travaux du Comité Régional Phyto.

- La rédaction du communiqué de presse « **Le consommateur d'eau du robinet victime d'une agression commerciale** ».
- Le suivi des Conventions d'études et des projets en cours, notamment :
 - La Convention d'étude avec l'ULB relative à la réalisation d'un troisième dossier scientifique dans le cadre du Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007.
 - La Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau.
 - Et le projet de Convention relative au recensement des canalisations d'eau intérieures en plomb.

La Commission a également assuré le suivi des contacts avec l'UVCW dont un des représentants, Madame MOREAU, a participé, en tant qu'orateur aux trois Colloques organisés par AQUAWAL à destination des mandataires et agents communaux « **L'eau, responsabilité communale** ».

AQUAWAL a intensifié le dialogue avec la SNCB sur la thématique de sa politique menée en matière de désherbage et d'épandage, avec la participation d'un de ses représentants, Monsieur DEFORET (Infrabel) aux travaux de la Commission.

AQUAWAL a par ailleurs poursuivi ses contacts avec le MET et les Services communaux relatifs aux techniques de désherbage utilisées, avec notamment une présentation par Monsieur GODEAUX des conclusions de l'enquête réalisée suite à la finalisation de la Convention MRW - DGRNE - FUSAGx « **Détermination des mesures régionales spécifiques pour la réduction de l'impact lié à l'utilisation des pesticides d'origine agricole et présentation de la mise en place d'un atlas des pesticides dans les eaux de surface en Région wallonne** ».

A noter la participation systématique aux réunions de la Commission I de Madame DENOZ, puis de son successeur, Monsieur LAURENT, représentant

d'AQUAWAL via BELGAQUA à la Commission EU I « Eaux potables » de l'EUREAU.

Plusieurs réunions ont été consacrées plus particulièrement à la protection des captages (**6 réunions**), thème pour lequel la S.P.G.E. et la S.A. PROTECTIS ont été systématiquement invitées à participer.

Ces réunions (+ création en sus de Groupes de travail spécifiques pour la préparation de certains dossiers) se sont concentrées sur :

- La poursuite de l'élaboration de fiches techniques relatives aux actions à réaliser en vue de la protection des prises d'eau souterraine et proposées à la S.P.G.E. pour la prise en charge.
- L'échange d'expériences en matière de travaux à réaliser en vue de la protection des prises d'eau souterraine.
- La Convention relative à la caractérisation hydrogéologique et support à la mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE sur les masses d'eau souterraines en Région wallonne (Convention Synclin'Eau).
- Une réflexion relative aux citernes à mazout de moins de 3.000 litres et le suivi des travaux du Groupe de travail mis en place avec l'Administration et le Cabinet du Ministre de l'Environnement.
- L'élaboration d'une démarche de communication à suivre au-delà de la mise en conformité des installations existantes en zone de prévention (Travaux poursuivis en 2008).
- L'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines potabilisables ou destinées à la consommation humaine et aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines non potabilisables et non destinées à la consommation humaine et modifiant l'AGW du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du Décret

- du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.
- La poursuite de la discussion sur la problématique des forages des puits privés, étayée par la synthèse technique pour l'encadrement des sondages, forages, puits et ouvrages souterrains soumis à déclaration en application de la rubrique 74.30 du Permis d'environnement.
- L'examen de la question de la pérennisation de la Convention de mandat.
- La révision de Clauses techniques de Cahiers spéciaux des charges : « **Travaux de mise en conformité des réservoirs à hydrocarbures en zone de prévention de captage d'eau potabilisable / Contrôle de l'étanchéité et détermination de la durée de vie restante des réservoirs à hydrocarbure** ».
- Le suivi des immeubles déclarés conformes et situés dans les zones de prévention de captage.
- La suite réservée à la demande d'AQUAWAL relative à la question du transfert des droits réels en zone de prévention de captage d'eau potabilisable / Information à l'attention des titulaires de droits réels et des notaires instrumentant.

La Commission a reçu, dans le courant de l'année, différents orateurs extérieurs et a également poursuivi ses contacts :

- Avec l'Administration et notamment via l'intervention de Monsieur DELLOYE et Madame NELIS dans le cadre de la rédaction de la circulaire ministérielle ESO/1/2007 et de Messieurs SZWARCENSZTAJN, FLAMION (DGRNE) et Madame CAUDRON (DGATLP) en ce qui concerne les travaux menés en parallèle avec la Commission VI « Eau, industrie et agriculture » et le secteur carrier.
- Avec Monsieur DEFORET (INFRABEL) sur la thématique des techniques de désherbage des voies de chemins de fer.

- Avec Monsieur GODEAUX (Convention eau de surface - MRW - DGRNE - FUSAGx) sur la question de l'utilisation d'herbicides par le MET sur le domaine public.
- Avec Messieurs HARDY et CHOME venus présenter les activités de la Société Promis© Bical Belux qui vise le développement de la culture du miscanthus et de ses utilisations.

Commission II : « Distribution »

Cette Commission traite notamment des sujets relatifs à la distribution d'eau potable.

Supervision :	M. R. HUSSON (CILE)
Président :	M. J.-P. DEBLUTS (SWDE)
Vice-Président :	M. P. MINNE (CILE)
Secrétariat :	Mlle S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :	M. P. CAPIAU (IDEA)
	M. G. COLLIGNON (AIVE)
	M. P. GILLAU (IDEN)
	M. G. HENRY (AIEM)
	M. G. LANUIT (SWDE)
	M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)
	M. O. PIREYN (Vivaqua)
	M. Y. RENSON (IECBW)
Experts :	M. L. JORIS (SWDE)
	M. Ph. PLUMIER (CILE)

La Commission s'est réunie à **8 reprises** au cours de l'année 2007. Elle a poursuivi, en collaboration avec deux experts délégués des Sociétés associées (Messieurs PLUMIER et FREDERICK, puis de son successeur, Monsieur JORIS), sa réflexion entamée depuis 1997 sur l'harmonisation des prescriptions techniques entre les Sociétés associées dans le cadre des marchés de fournitures et de travaux. En vue d'alimenter celle-ci, la Commission a reçu dans le courant de l'année, Monsieur DUPONT du Bureau ANCION (Agent réceptonnaire de la CILE et de la SWDE).

Diverses fiches techniques ont été élaborées ou revues par la Commission et approuvées par le Comité de Direction et le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2007.



Par ailleurs, le Conseil d'Administration d'AQUAWAL a décidé, en date du 15 mars 2007, de mettre à disposition des fournisseurs l'ensemble des fiches techniques approuvées via le site internet d'AQUAWAL.

Dans le cadre du suivi de ses travaux, en collaboration avec la Commission IV « Administration et Finances », relatifs au « **Règlement général de distribution d'eau en Région wallonne à destination des abonnés et des usagers** », la Commission a poursuivi son inventaire, à partir de l'examen de cas concrets, des difficultés rencontrées par les Sociétés associées suite à la mise en application du Décret « Tarification » et a rédigé diverses propositions d'amendements.

La réflexion de la Commission s'est portée également sur les dossiers suivants :

- La reprise des discussions sur le Décret « Impétrants ».
- La mise à jour de la note de synthèse relative à la définition des termes « **Bâtiment accessible au public** », « **Certification des installations intérieures** » et « **Certificateur** ».
- La problématique du déplacement d'ouvrages dans le cadre de chantiers autoroutiers ou de TUC RAIL.
- L'état des contacts avec les opérateurs de téléphonie mobile.

- La circulaire du 09/03/2001 relative à l'élaboration des programmes triennaux 2007-2009.
- La rédaction du communiqué de presse « **Le consommateur d'eau du robinet victime d'une agression commerciale** ».
- Le suivi des travaux de la Commission II « Distribution » de BELGAQUA et du CEN TC/164.
- L'examen de la Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de perte de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de participation) et la rédaction d'un projet de Protocole d'accord (secteur production-distribution d'eau) - Dossier poursuivi en 2008.
- Le suivi des Conventions d'études et des projets en cours et notamment :
 - La Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de Contrôle de l'Eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau.
 - La Convention d'étude relative au recensement des canalisations d'eau intérieures en plomb.
 - Et le projet de Convention relative à l'évaluation de l'impact de la réforme de la nouvelle tarification.

La Commission a démarré une réflexion, qui se poursuivra en 2008, d'une importance majeure visant à aboutir à la rédaction d'une note de synthèse relative à des propositions en matière de qualification et réception des pièces.

La Commission a également suivi en parallèle avec la Commission III « Assainissement » les contacts initiés par la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture » avec la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique (FRCSPB Asbl).



Commission III : « Assainissement »

28

Cette Commission traite des sujets relatifs à l'assainissement des eaux usées, y compris la thématique "EMAS" .

Supervision :	M. Cl. TELLINGS (AIDE)
Président :	M. M. LEMINEUR (INASEP)
Vice-Présidents :	M. J.-M. DELCAMBE (IPALLE) et M. O. LIENARD (IGRETEC)
Secrétariat :	Mlle S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :	M. R. BORREMANS (Vivaqua) M. D. DESSILLY (IDEA) M. P. LEURIS (IBW) M. J.-M. MARTINO (AIDE) M. P. WALHAIN (AIVE)
Expert :	M. J.-P. SILAN (AIDE)

La Commission s'est réunie à **18 reprises** au cours de l'année 2007.

La Commission a débuté l'examen, en collaboration avec les représentants de la S.P.G.E. du dossier « Frais d'exploitation » via la création d'un Groupe de travail « AQUAWAL / S.P.G.E.: Frais d'exploitation » dont les travaux démarreront en 2008 avec comme objectif principal la rédaction d'un Mémento Plan comptable de l'Eau (PCE).

La Commission a procédé également à l'examen de nombreux dossiers, dont notamment :

- Le suivi des travaux de la Commission III « Eaux usées » de BELGAQUA et du secteur D « Assainissement » du CEOCOR.
- Le suivi des travaux de la Convention VALBOU.
- L'examen des trois avant-projets d'Arrêtés du Gouvernement wallon suivants, en présence de Monsieur ANTOINE :
 - Avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux stations d'épuration individuelle et aux systèmes d'épuration individuelle installés par dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout.
 - Avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions intégrales d'exploitation relatives aux unités d'épuration individuelle et aux installations d'épuration individuelle.
 - Avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau relatif aux contrôles des systèmes d'épuration individuelle, à l'exemption et à la restitution de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques ou du CVA.
- Le suivi de la rédaction d'un Cahier des charges-type « Marchés stock » de prestation et de reconnaissance endoscopique et topographique d'égouts et de collecteurs par les sept OAA (marchés tests).
- La reprise des discussions sur le Décret « Impétrants ».
- La Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de perte de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de participation) et la rédaction, en collaboration avec la S.P.G.E. et validé par le Fonds de participation, d'un protocole d'accord (secteur assainissement).

- La représentation d'AQUAWAL au sein du Comité d'experts chargés de l'agrégation des systèmes d'épuration individuelle.
- Le protocole de partenariat entre les services du Gouvernement wallon, la S.P.G.E. et AQUAWAL dans le cadre de l'égouttage.
- La note d'évaluation technique des capacités épuratoires des stations BIO-FRANCE i3/21 de la Société EPUR dans le cadre d'une étude nationale française « **Évaluation technique d'assainissement des eaux blanches** ».
- Le projet de circulaire ministérielle définissant le statut des eaux blanches assimilées à des eaux usées domestiques et son annexe relative au dimensionnement de la fosse tampon et du dégraisseur requis avant leur rejet à l'égout et l'avant-projet de Convention visant à reconnaître certains systèmes unitaires de traitement des eaux blanches et à définir leurs prescriptions techniques pratiques.
- L'examen de la question des relations entre le Comité d'Acquisition des Immeubles et les OAA.
- Le suivi, en parallèle avec la Commission II des contacts initiés par la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture » avec la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique (FRCSPB Asbl).

La Commission a également participé à une visite guidée des installations du Polygone de l'Eau (Centre de documentation, Centre de gestion de l'eau, Centre de compétence + ateliers) et de la plateforme d'essais de l'épuration individuelle.

Une discussion a eu lieu à cette occasion avec les acteurs du secteur de l'épuration individuelle en Région wallonne sur les thèmes « **L'utilisation de la plateforme d'essais d'unités d'épuration individuelle** » et « **La transition entre l'épuration collective et individuelle** » animée par Monsieur ANTOINE.

La Commission a poursuivi ses travaux relatifs au dossier « EMAS » en collaboration avec la S.P.G.E. et Maître MOERYNCK. **Sept réunions** ont été consacrées à cette question. Ces réunions ont eu pour objet notamment la mise à jour du Registre et Veille légale et réglementaire, ainsi que la modification de sa présentation, sa mise sous format informatique et la création d'un Forum de discussion (+ procédure d'alerte). Ces réunions ont également permis l'inventaire de l'état d'avancement des démarches ISO 14001 et EMAS de chaque Organisme d'assainissement agréé et une présentation de l'audit externe réalisé au sein de certaines Sociétés. Une présentation par Monsieur BODSON de l'application du Registre européen des rejets et transferts de polluants pour l'AIDE a eu lieu.

Suite à la mise en place d'une procédure d'échange d'information via l'examen de thèmes de réflexion spécifiques qui a été développée en 2007, Monsieur MATHY a présenté un cas de pollution accidentelle aux hydrocarbures réglé par l'INASEP.

Commission IV : « Administration & Finances »

Cette Commission mixte et transversale traite des aspects juridiques, administratifs et financiers du secteur de l'eau, y compris les domaines de la sécurité des travailleurs, de l'automatisation et de la qualité (secteur de la production-distribution d'eau).

Supervision : Mme M. DELATTRE (IDEA)
Président : M. R. VANHAMEL (AIDE)
Vice-Président : M. E. GAZIAUX (IECBW)
Secrétariat : Mlle S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres : M. Ph. BOULENGIER (Vivaqua)
M. O. DRAGUET (IGRETEC)
M. C. DUMONT (AIVE)
M. Ph. FRERE (IGRETEC)
M. M. GOFFIN (CILE)
Mme A. GOUVERNEUR (IBW)
Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)
M. Y. PETIT (INASEP)
Mme C. PHILIPPE (IDEA)
M. E. VAN BOSSCHE (SWDE)

La Commission s'est réunie à **16 reprises** au cours de l'année 2007. Différentes matières ont été abordées et concernaient les aspects :

- administratifs, financiers et juridiques,
- sécurité,
- automatisation,
- et qualité.

En ce qui concerne les aspects administratifs, financiers et juridiques (**4 réunions et de nombreuses consultations par mail**), la Commission a procédé à l'examen des dossiers suivants :

- Le suivi des Conventions d'études et des projets en cours, notamment : la Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de Contrôle de l'Eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau, la Convention d'étude avec l'ULB pour une expertise scientifique dans le cadre de l'éla-



boration du Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007 et le projet de Convention d'étude relative à l'impact de la réforme de la nouvelle tarification.

- La préparation des questions à poser à Monsieur DE WITTE lors de sa présentation le 22/02 à l'IECBW de son étude « **Designing incentives in local public utilities, an international comparison of the drinking water sector** ».
- La problématique du paiement de la cotisation CO₂ du véhicule dans le cadre de l'usage privé qui est fait du véhicule de service.
- Le suivi des travaux de la Commission EU III « Législation et Economie » de l'EUREAU.
- La Conférence du Polygone de l'Eau du 9 mars 2007 sur le thème « **Les programmes d'investissements des Opérateurs publics wallons dans le domaine de l'eau potable : analyses 2006 et prévisions 2007** ».
- La valorisation bilantaire du travail presté par les représentants des Sociétés associées au sein des Commissions techniques d'AQUAWAL.
- Les difficultés d'application du Décret « Tarification » rencontrées par les Sociétés associées, en collaboration avec la Commission II « Distribution », et la rédaction de diverses propositions d'amendements.
- L'établissement des indicateurs de performance imposés par la Région wallonne :

réflexion sur la manière d'inclure ceux-ci dans les plans stratégiques des OAA.

- La Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de perte de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de participation) et la rédaction d'un projet de Protocole d'accord (secteur production-distribution d'eau) - Dossier poursuivi en 2008.
- La proposition du SVW d'instauration d'une simplification administrative de la procédure de demande de hausse tarifaire du prix de l'eau.
- Le suivi des travaux du Comité de Contrôle de l'Eau.
- Le Plan comptable uniformisé de l'eau.

En matière de « **Sécurité** » (2 réunions auxquelles se sont greffées quelques réunions des Groupes de travail « Gestion dynamique des risques » et « Suivi médical »), la Commission a abordé les dossiers suivants:

- L'examen des législations nouvelles en matière de sécurité.
- L'établissement d'un tableau comparatif reprenant, pour l'ensemble des Associés, les données relatives aux accidents de travail (taux de fréquence, de gravité réelle/ globale, nombre d'accidents de travail, nombre d'heures prestées, ...).
- Le suivi et l'évaluation des travaux des Groupes de travail « Gestion dynamique des risques » et « Suivi médical ».
- La problématique du travail dans les endroits confinés et clos et spécialement dans les conduites, canalisations et chambres de vannes - Dossier poursuivi en 2008.
- Les travaux futurs de la Commission.

En ce qui concerne le thème « **Automatisation** », la Commission (5 réunions) a abordé les dossiers suivants :

- La présentation par chaque membre de la note de synthèse rédigée et relative à

l'architecture de l'automatisme développé par sa Société, avec pour la SWDE, une présentation réalisée en son siège social à Verviers.

- La discussion relative à l'alimentation des débitmètres électromagnétiques via panneaux solaires : aspects techniques, financiers et télégestion.

La Commission a également procédé à une visite guidée de la station de pompage du sous-vide de l'INASEP à Jambes.

Elle a par ailleurs démarré l'établissement d'un tableau descriptif de la situation de chaque OAA et des Sociétés de production-distribution d'eau associées en matière d'organisation du service de garde. Cette réflexion se poursuivra en 2008.

- La problématique du suivi des consommations électriques : comparaison des services nouveaux à fournir par ELECTRABEL par rapport au service privé (propriétaire).
- La révision de la fiche technique « **Débitmètres électromagnétiques (secteur production-distribution)** » (FTA/80/04-A).
- L'élaboration d'un projet de fiche technique « **Débitmètres électromagnétiques sur batterie** » (FTA/80/05-A).

En ce qui concerne la thématique « **Qualité** » (secteur de la production-distribution d'eau), la Commission a traité les dossiers suivants (5 réunions) :

- La maîtrise documentaire / Pratiques des audits qualité internes (+ évaluation).
- La coordination de la gestion des processus.
- L'établissement d'un programme de travaux futurs.
- Les supports et systèmes de suivi avec une présentation réalisée au siège social de la SWDE à Verviers par Monsieur PECHEUR et Madame DEWEERDT (SWDE) et une présentation de Monsieur PAULET (Vivaqua).

Ce dossier se poursuivra en 2008.



Commission V : « Communication et Relations publiques »

Cette Commission mixte traite des sujets relatifs aux campagnes d'information et de sensibilisation à l'eau vers le grand public, les communes et les professionnels.

Supervision :	M. A. GILLIS (IECBW)
Présidente :	Mme L. LICATA (SWDE)
Vice-Président :	M. J.-P. MICHEL (INASEP)
Secrétariat :	M. S. BOURGUIGNON (AQUAWAL)
Membres :	Mme C. BAWIN (CILE)
	Mme S. COLLARD (IPALLE)
	Mme M.-E. DELTENRE (Vivaqua)
	Mme P. DENIS (AIDE)
	Mme L. IKER (S.P.G.E.)
	M. R. LATEUR (IBW)
	M. M. LHOOST (IGRETEC)
	M. P. SANTQUIAN (AIVE)
	Mme N. SWAELENS (IECBW)
	Mme E. ZIMBILI (IDEA)
Invité :	M. E. FONTAINE (INASEP)

La Commission s'est réunie à **9 reprises** au cours de l'année 2007. Elle a consacré la majeure partie de ses réunions à :

- La brochure « **L'eau du robinet et la santé** ».
- L'organisation de trois colloques à destination des mandataires et agents communaux.
- L'élaboration de la brochure « **Demain, l'eau est dans ma nature** », en collaboration avec la Commission III « Assainissement ».

Cette publication a également bénéficié d'un subside du Cabinet du Ministre de l'Environnement. Le tirage est de 33.000 exemplaires, avec repiquage pour les Associés d'AQUAWAL.

- La participation à la campagne du Ministre de l'Environnement intitulée « **Parcours de l'eau** » dans le cadre des Journées wallonnes de l'eau 2007 coordonnées par les contrats de rivière. Les Associés d'AQUAWAL ont ouvert 19 sites techniques à cette occasion.
- Le projet de réalisation d'un DVD sur le cycle anthropique de l'eau à destination du grand public. Ce DVD sera finalisé en 2008.

La Commission a également suivi les dossiers suivants :

- Le projet de campagne « **Promotion des attitudes saines dans les écoles** ».
- La réalisation d'un spot audiovisuel pour la campagne « **Eau du robinet et santé** ».
- Le projet de campagne « **A boire sans déchets dans les écoles** ».
- L'opération Med'in Pot.
- Le Festival du Film de l'Eau qui s'est déroulé à Verviers du 21 au 24 mars 2007.
- La mise en place du module e-learning du Polygone de l'Eau.
- La mise à jour du triptyque de présentation d'AQUAWAL.
- Le projet « **Classes d'eau** ».
- La réaction d'AQUAWAL, par voie de presse, à la campagne commerciale du Comité E.A.U.

Commission VI : « Eau, Industrie et Agriculture »

Cette Commission mixte et transversale traite des implications de l'agriculture et du monde industriel sur le secteur de l'eau.

Supervision : M. G. DELBAR (IPALLE)
Président : M. J.-M. COMPERE (CILE)
Vice-Président : M. H. ZEMAN (IGRETEC)
Secrétariat : Mlle S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres : M. O. BOURLON (INASEP)
M. M. CLOSSET (SWDE)
Mme M. DERICK (Vivaqua)
M. M. LEJEUNE (AIVE)
M. J. LEMLYN (AIDE)
Mme I. MASSART (IBW)
M. O. PARENT (IPALLE)

La Commission s'est réunie à **8 reprises** au cours de l'année 2007. Elle a abordé les dossiers suivants :

- Le repositionnement de la Commission et sa mise en pratique, ainsi que l'élaboration d'un programme de travail.
- L'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles de compostage lorsque la quantité de matière entreposée est supérieure à 500 m³.
- Le projet de circulaire ministérielle définissant le statut des eaux blanches assimilées à des eaux usées domestiques et son annexe relative au dimensionnement de la fosse tampon et du dégraisseur requis avant leur rejet à l'égout / Avant-projet de Convention visant à reconnaître certains systèmes unitaires de traitement des eaux blanches et à définir leurs prescriptions techniques pratiques.
- La question des dispositions légales existantes en matière de détention d'animaux (valorisation du fumier par les particuliers détenant ou hébergeant des chevaux).
- L'examen du courrier reçu par l'AIDE de l'OWD relatif aux teneurs maximales admises pour la valorisation en agriculture avec suivi parcellaire et analyses de sols des boues



générées par une station d'épuration gérée par un OAA.

- La note d'évaluation technique des capacités épuratoires de la station BIOFRANCE i3/21 de la Société EPUR dans le cadre d'une étude nationale « **Evaluation technique d'assainissement des eaux blanches** ».
- La gestion des ressources hydriques et, en parallèle, les alternatives à la multiplication des puits privés.
- La gestion des eaux pluviales.

En collaboration avec la Commission I « Production », la Commission a participé aux travaux avec la DGRNE, la DGATLP et le secteur carrier qui ont abouti à la rédaction d'un projet de Convention « **Examen des interactions entre les ressources en eau et l'industrie extractive en Région wallonne** ».

Dans le cadre de la mise en place de contacts avec le monde économique, la Commission a dressé une liste des thématiques à aborder avec les représentants de la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique (FRCSBP Asbl) qui ont participé à une réunion de celle-ci. Il est prévu que ces contacts se poursuivent en 2008.

Certains membres désignés par la Commission ont rencontré, afin de définir des dossiers communs éventuels à aborder (sous réserve de la validation par son Conseil d'Administration), l'Union Wallonne des Entreprises, l'Union des Classes Moyennes et la Fédération Wallonne de l'Agriculture. Ces contacts se poursuivront également en 2008.



Convention-Cadre

Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA) en Région wallonne

1°) Révision de la Convention-cadre du PGDA

Au vu de l'évolution du cadre législatif et répondant à un souci d'actualisation, le texte de la première Convention-cadre du Programme de Gestion Durable de l'Azote du 5 mars 2001, amendé à plusieurs reprises, a été revu en 2007. Ainsi, une **nouvelle Convention-cadre a été approuvée par le Gouvernement wallon le 30 octobre 2007**.

En effet, depuis ses origines en 2001, différents faits ont modifié le contexte de travail de la Structure d'encadrement NITRAWAL, dont :

- La constitution du Code de l'Eau.
- La promulgation du deuxième programme d'action par arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 intégrant un ensemble de modalités nouvelles en réponse à la requête de la Commission européenne confirmée dans le jugement de la Cour de Justice européenne du 22 septembre 2005 pour transposition insuffisante de la Directive Nitrate 91/676/CE.
- L'introduction de la conditionnalité liée à la mise en œuvre des régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et relative aux critères et montants de pénalités en cas de non-conformité.
- L'instauration du Système de Conseil Agricole pour lequel NITRAWAL dispose de l'expérience requise pour fournir les conseils utiles liés à la thématique correspondant à ses missions.

A ce titre, le rôle d'AQUAWAL, en qualité de contractant technique est précisé. AQUAWAL participe à la mise en œuvre des missions de l'asbl NITRAWAL avec pour mission principale la vulgarisation générale et la valorisation du programme auprès des consommateurs d'eau. AQUAWAL contribue également aux missions scientifiques et techniques du programme. En outre, la subvention accordée à AQUAWAL pour l'exécution de ces tâches a été confirmée.

2°) Présidence de l'asbl NITRAWAL confiée à AQUAWAL

En vertu du principe fondateur de l'asbl, d'une présidence tournante assurée tour à tour par la FWA et AQUAWAL, depuis l'Assemblée Générale du 15 juin 2007, la Présidence de l'asbl NITRAWAL est assurée par Monsieur Jean-Paul BIRON, responsable de la Division Ressources et Canalisations au sein des Services centraux de la SWDE et administrateur d'AQUAWAL. Non seulement, il préside le Conseil d'Administration de l'association, mais également les réunions de Cellule de coordination au sein de la Structure d'encadrement NITRAWAL.

3°) Achèvement du contexte réglementaire du deuxième programme d'actions

En matière de mise en œuvre du PGDA, l'année 2007 est marquée par les travaux menés sous l'égide du

Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. En concertation avec les partenaires sectoriels de la FWA et d'AQUAWAL, et grâce aux travaux des équipes scientifiques partenaires du programme, GRENeRA et l'UCL, ces travaux ont concerné la mise en œuvre du suivi de la conformité des exploitations agricoles en zone vulnérable.

Précédemment, AQUAWAL avait requis que la révision du premier programme d'actions, liée à une norme unique d'épandage, s'accompagne d'un véritable outil de vérification de l'application et du respect des termes du PGDA par les agriculteurs.

En effet, faute de pouvoir déterminer à court terme l'impact du PGDA sur la qualité des eaux souterraines vu le temps de latence quant à leur amélioration, des mesures du reliquat de l'azote sous forme nitrique du sol doivent être à même de rendre compte de l'évolution de la situation. AQUAWAL a soutenu cet indicateur prôné par les équipes scientifiques.

A l'issue des travaux et échanges autour des textes constitutifs, le suivi par des mesures de l'azote potentiellement lessivable (APL), de la conformité des exploitations agricoles situées en zone vulnérable aux bonnes pratiques agricoles est opérationnel depuis fin 2007 et officialisé par une série d'arrêtés promulgués par le Gouvernement wallon le 14 février 2008 [Moniteur Belge du 28 mars 2008] :

- 14 FÉVRIER 2008 — Arrêté du Gouvernement wallon relatif au suivi, par des mesures de l'azote potentiellement lessivable (APL), de la conformité des exploitations agricoles situées en zone vulnérable aux bonnes pratiques agricoles nécessaires à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.
- 14 FÉVRIER 2008 — Arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions d'agrément des laboratoires chargés des analyses de sol pour y quantifier l'azote potentiellement lessivable (APL) dans le cadre de la mise en œuvre de l'article R.220 du livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau en ce qui concerne la ges-

tion durable de l'azote en agriculture, tel que modifié le 15 février 2007, et dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté mentionné ci-avant.

- 18 FÉVRIER 2008 — Arrêté ministériel portant certaines dispositions d'exécution relatives aux techniques de mesure de l'azote potentiellement lessivable et au « survey sur faces agricoles » en application du chapitre IV de la partie réglementaire du Code de l'Eau.

4°) Suivi des travaux d'autres conventions connexes

Par ailleurs, l'implication active dans les travaux de la Structure d'encadrement NITRAWAL s'accompagne d'un suivi et du rapportage des travaux de trois Conventions directement liées au PGDA :

- Convention SPGE / Nitrawal : « Programme d'actions pour la protection des captages contre les contaminations d'origine agricole – Bassin pilote d'Arquennes [X 2004 – IX 2009] ».
- Convention DGA – Division de la Gestion de l'Espace rural / FUSAGx - GRENeRA : « Convention relative à la mise aux normes des installations de stockage des effluents d'élevage à la ferme - Dossier 06/45926 [VIII 2006 – I 2008] ».
- Convention SPGE – DGRNE /HA-FUSAGx : « Evaluation des mesures prises pour réduire les incidences de la pollution diffuse d'origine agricole et domestique sur la qualité des masses d'eau de surface et souterraines de la Région wallonne à l'aide du modèle EPICgrid_PIRENE [V 2006 – IV 2008] ».

Suivi de la conformité des exploitations agricoles aux bonnes pratiques nécessaires à la protection des eaux contre la pollution par le nitrate

L'arrêté du Gouvernement wallon du 14 février 2008 (M.B. 28.03.2008) institue un suivi des exploitations agricoles situées en zone vulnérable en vue de l'atteinte des objectifs définis par la Directive Nitrate, transcrite en Région wallonne dans le Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture intégré dans le Code de l'Eau.

Appréhender l'évolution de la situation

Le temps de réponse d'une nappe aquifère aux pratiques agricoles de surface correspond au temps de transfert du nitrate depuis l'horizon de culture vers les eaux souterraines dont il altère la qualité. Pour les masses d'eau les plus atteintes qui ont conduit à la détermination de zone vulnérable au nitrate, ce laps de temps se situe, en Région wallonne, entre 10 et 20 ans. Ce délai contrarie notablement l'évaluation de l'efficacité du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA), celui-ci visant précisément à prévenir la contamination des eaux souterraines et de surface à partir de l'activité agricole. Aussi, l'exercice de rapportage à la Commission européenne déterminé par la Directive dont l'échéance est de 4 ans, n'est pas l'indicateur le plus approprié pour l'estimation de l'impact du programme sur la qualité des eaux.

Voilà pourquoi, même si elle ne pourra jamais se substituer au bilan qualitatif des eaux, la mesure de l'azote potentiellement lessivable (APL) constitue un critère d'évaluation très intéressant. Ainsi, le suivi de la conformité des exploitations agricoles aux bonnes pratiques nécessaires à la protection des eaux, par des mesures d'APL (AGW 14.02.08), devrait constituer un indicateur pertinent de la situation. Cet indicateur devrait permettre de mieux rendre compte des pratiques des exploitants agricoles à l'échelle du parcellaire, voire à moyen terme, d'en déterminer l'évolution en vue de rencontrer les objectifs du PGDA assignés par la Directive européenne 91/676/CE.



Les principes du suivi par des mesures d'APL

Le suivi des APL d'une exploitation consiste en un échantillonnage de sol pratiqué sur 90 cm de profondeur. L'analyse de cet échantillon, réalisée en laboratoire, porte sur l'azote sous forme nitrique, soit celle principalement assimilable par les plantes et particulièrement sujette au lessivage hivernal puisque soluble dans l'eau.

Cette mesure d'APL pratiquée entre la mi-octobre et décembre, conformément au cadre établi par l'Arrêté du Gouvernement wallon, permet donc de rendre compte a posteriori des excès de l'année culturale écoulée en termes de fertilisation azotée. En effet, au-delà d'un certain seuil, la quantité d'azote sous forme nitrique mesurée durant l'automne après récolte des cultures est représentative d'apports azotés inadaptés aux conditions culturales et au besoin physiologique de la plante en particulier.

La même analyse de sol réalisée quelques mois plus tard, soit dès l'entrée du printemps, revêt une autre signification. Elle constitue alors la clé de voûte du conseil de fertilisation. Ce conseil est établi à l'issue d'un bilan centré sur le besoin en azote de chaque culture de manière à obtenir un rendement optimal, soit à la fois soutenable d'un point de vue environnemental et par ailleurs économiquement rentable. C'est-à-dire, sans perte d'azote mobilisé par l'eau et, par corollaire, sans gaspillage pour l'agriculteur.

Un suivi révélateur de situations à risque

Le résultat d'APL obtenu (exprimé en kilos d'azote par hectare et sur une profondeur de 90 cm) est comparé à la médiane (affectée d'une tolérance) d'une vingtaine de mesures pratiquées après récolte de la même culture au sein d'un réseau de fermes de référence. Ce réseau de fermes, encadré par les 2 équipes universitaires scientifiques des facultés d'agronomie de Gembloux et de Louvain, sont représentatives de pratiques en adéquation avec l'ensemble des prescriptions du programme d'actions défini par le PGDA.



Ainsi, chaque année, pour chaque culture, des seuils limites déterminent les niveaux de reliquats azotés du sol de parcelles pour lesquelles l'APL est réputé conforme ou non aux bonnes pratiques nécessaires à la protection des eaux.

Les mesures portent sur un échantillon aléatoire des exploitations agricoles situées en zones vulnérables, soit chaque année au moins 300 fermes. Au sein de chacune de ces exploitations, un plan d'analyse porte sur 3 parcelles choisies en fonction du risque présumé des différentes cultures rencontrées. Ainsi, le maïs, la pomme de terre et certains légumes présentent la caractéristique de laisser un reliquat azoté plus élevé à la récolte qu'après des cultures de betterave ou de céréales, par exemple.

Le système de cotation détermine in fine si au vu des résultats au sein de cette exploitation, la gestion de l'azote est conforme ou non au PGDA.

En cas de non-conformité, l'exploitant entre dans un programme d'observation au cours duquel il devra faire la preuve de sa capacité d'adaptation de ses pratiques.

Cette mesure d'APL est donc le révélateur de la plus ou moins bonne maîtrise de la fertilisation par l'agriculteur ; au-delà d'une valeur limite, cette valeur mesurée est synonyme de pratiques déséquilibrées jugées à risque pour la qualité des eaux.

En ce sens, s'il permet d'identifier des situations à risque, il ne pourra en première approche déterminer l'origine exacte du problème. C'est la raison pour laquelle, l'agriculteur qui n'aura pas satisfait à cet exercice d'évaluation est invité à mettre en œuvre, au cours de son programme d'observation obligatoire, des outils tels qu'un plan prévisionnel de fertilisation.

De l'importance d'une fertilisation raisonnée et de l'expertise de NITRAWAL

Le système prône donc l'adoption d'une fertilisation raisonnée, c'est-à-dire qui va prendre en compte l'ensemble des postes du bilan azoté d'une parcelle à l'entame de

la nouvelle année culturale. En ce sens, l'historique de la parcelle, et en particulier les antécédents en terme d'apport d'engrais de ferme sous forme organique doivent être confrontés aux besoins de la culture qui sera implantée en vue d'en déterminer sa fertilisation ultérieure. L'idéal dans cette optique est donc la réalisation d'une nouvelle analyse de sol pour déterminer le statut azoté de la parcelle à la sortie de l'hiver.

Néanmoins, cette gestion de l'azote ne se résume pas pour autant à une simple équation mathématique. L'agriculture est tributaire des conditions climatiques qui vont influencer la minéralisation de l'azote organique du sol, sa mobilisation par l'action des pluies voire l'amorce de son lessivage en profondeur et surtout la vitesse de croissance des plantes et leur capacité à valoriser utilement l'azote disponible.

Il apparaît donc que la fertilisation, loin d'être une science exacte, ne s'improvise pas ! Aussi, l'agriculteur est encouragé à faire appel aux services de la structure NITRAWAL pour parfaire ses connaissances et adapter sa fertilisation. D'ailleurs, les sanctions prévues au terme du programme d'observation en l'absence d'évolution favorable de la situation seront réduites si l'agriculteur opte pour l'encadrement proposé à titre gratuit par NITRAWAL.

Campagne test APL 2007 : premiers points de repère

De manière à optimiser le fonctionnement du système de suivi dont les modalités viennent d'être fixées et à assurer une vulgarisation du nouveau système auprès du secteur agricole, l'Administration a procédé à son rodage au bénéfice d'une campagne test.

Les résultats établis à l'issue de l'exercice 2007, indiquent un taux de conformité pour les 542 parcelles échantillonnées de 69 % et globalement de 75 % pour les 194 exploitations agricoles visées.

Les enseignements de cet exercice s'avèrent également utiles pour parfaire le rôle des différents acteurs à l'avenir : l'Administration pour la sélection des parcelles et la diffusion de l'information vers les agriculteurs selon les délais prescrits, les laboratoires de la chaîne 'nitrate' du réseau Requasud, ainsi que NITRAWAL en ce qui concerne les plans de fertilisation et les conseils à la parcelle.

Des connaissances à parfaire...

Une inconnue majeure subsiste dans la maîtrise des pratiques agricoles et de la prévention de la contamination des eaux par le nitrate. En effet, le facteur de conversion entre un reliquat d'azote sous forme nitrique mesuré sur l'horizon racinaire (exprimé en kg N-NO₃- / ha sur une profondeur de 90 cm) et la teneur en nitrate de l'eau de percolation (exprimée en mg nitrate / litre) à partir de cet horizon reste une inconnue. On comprendra dès lors aisément que la connaissance de ce lien permettrait de progresser dans le domaine,

voire de s'affranchir du temps de réponse de la nappe.

Faire évoluer les pratiques en vue d'une gestion durable de l'azote

Le système de suivi détermine des sanctions sous la forme d'amendes administratives forfaitaires à l'hectare cultivé en zone vulnérable. Ces sanctions ne constituent pas la finalité du système de suivi APL. Outil constituant désormais la clé de voûte de l'arsenal des mesures du PGDA, il a l'avantage de pouvoir démontrer aux agriculteurs leurs marges de progrès dans l'intégration de la dimension environnementale de leur activité.

Sa finalité première réside dans l'évolution des pratiques non plus individuellement à l'échelle du parcellaire, mais bien de manière collective sur l'ensemble du bassin d'alimentation des masses d'eau à risque en vue de gagner le plus rapidement possible le challenge de la restauration de leur qualité vis-à-vis de la contamination par le nitrate.

A ce titre, si malgré tous les efforts, la mise en œuvre de techniques modernes de modulation de la fertilisation n'est pas suffisante en regard de certains objectifs de rendement, des solutions correctrices existent pour améliorer l'APL. Ainsi, grâce à la couverture automnale du sol, les cultures « piège à nitrate » permettent de réduire le risque de lessivage et par corollaire le niveau de l'APL mesuré.

In fine, il n'est pas inutile de préciser que dans le contexte économique actuel où le cours des engrais minéraux fluctue en phase avec celui des marchés du pétrole, l'effort de prévention prôné en vue du respect de la qualité de l'eau s'avère aussi généralement payant en terme d'économie sur le poste 'intrants' de la production agricole !



5 | Information & sensibilisation

Brochure « L'eau du robinet et la santé »



Afin de répondre aux questions des consommateurs, telles que « Pouvons-nous boire l'eau du robinet en toute sécurité ? », « L'eau du robinet est-elle conseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons ? », « La présence de nitrate dans l'eau du robinet est-elle dangereuse pour la santé ? », « L'eau a parfois une odeur et un goût de chlore, pour quelles raisons ? », AQUAWAL a édité, en 2007, une brochure destinée au grand public intitulée « **L'eau du robinet et la santé** ». Celle-ci a bénéficié de la collaboration de spécialistes des milieux scientifique, sportif et d'une association de consommateurs.

Elle a été imprimée à 112.000 exemplaires et présentée à la presse lors d'une conférence organisée le 5 avril 2007, en présence des principaux collaborateurs. Un communiqué a également été transmis aux presses généraliste et spécialisée, avec un excellent retour dans l'une et l'autre ; les éditions suivantes en ont fait mention : Vers l'Avenir, Sudpresse, La Dernière Heure, Métro, L'Echo, La Libre Belgique, Le journal du médecin, Femmes d'Aujourd'hui et Dialogue et Santé.

« **L'eau du robinet et la santé** » a, par ailleurs, été diffusée auprès des 5.100 médecins généralistes wallons et plus de 1.100 brochures ont été envoyées suite à des demandes téléphoniques ou via le site d'AQUAWAL.

Enfin, 16.000 exemplaires ont été réimprimés pour les Associés d'AQUAWAL qui en souhaitaient une version repiquée avec leur logo respectif.

Il est prévu de poursuivre en principe la diffusion de cette brochure en 2008 auprès des centres O.N.E., des diététiciens et des CPAS.

Site internet

En 2007, le relevé d'index affiche 8.112 visiteurs. Ce chiffre reflète le nombre de visites sur la page d'accueil du site d'AQUAWAL. Autrement dit, s'il reste un bon indicateur de la visibilité du site, il ne rend cependant pas compte de l'intérêt de celui-ci.

Afin d'évaluer l'intérêt (ou l'attractivité du contenu) du site auprès du public, il semble plus approprié de prendre en compte le temps que les visiteurs y ont passé plutôt que le nombre de visites.

Ceci est illustré par le graphique repris ci-après.

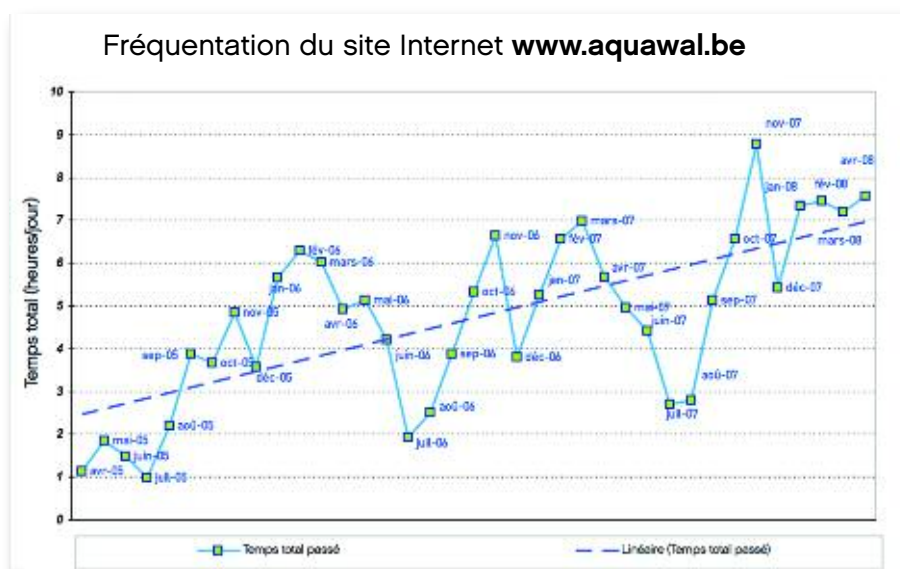
Quelques conclusions peuvent être tirées de l'observation de ce graphique :

- Le nombre d'heures passées par jour sur le site est en constante augmentation, ceci étant vraisemblablement un corollaire de l'amélioration qualitative et quantitative du contenu.
- Les mois de février, mars et novembre enregistrent systématiquement une hausse du temps passé sur le site, les Journées wallonnes de l'eau étant sans doute un élément explicatif pour les deux premiers (avec un effet certain du concours Visa

pour Mexico - Hydrotour en 2006) alors que le pic d'octobre - novembre 2007 pourrait être lié aux colloques 'L'eau, responsabilité communale'.

- Les vacances scolaires constituent nettement les périodes creuses pour le site, principalement en juillet - août et en fin d'année.

Ce dernier constat tendrait à prouver que le public scolaire, élèves ou parents d'élèves et enseignants, représente une part non négligeable du public du site d'AQUAWAL.



La rubrique « Publications » confirme un succès grandissant : 8.854 documents ont été téléchargés en 2007. Les documents les plus téléchargés ne sont autres que, en premier lieu, le cycle de l'eau potable, qui représente à lui seul un téléchargement sur cinq, soit un total de 1.686 ; et en second, le schéma d'une station d'épuration, téléchargé à 1.020 reprises. Soit 30 % du total des téléchargements pour ces deux seuls documents.

On notera encore que, bien que n'ayant été disponible qu'en avril, la brochure « **L'eau du robinet et la santé** » est le cinquième document le plus téléchargé, avec plus de 700 occurrences.

Enfin, un numéro de « **L'Ech.o d'AQUAWAL** » a été envoyé via le site à 599 abonnés.



Colloques « L'eau, responsabilité communale »

Bien consciente des enjeux liés à la gestion communale de l'eau, la S.A. AQUAWAL a souhaité fournir aux mandataires et agents communaux une information la plus pratique possible en organisant, en octobre et novembre 2007, trois colloques à Marche, Mons et Louvain-la-Neuve.

Lors de ces colloques, intitulés « **L'eau, responsabilité communale** », trois thématiques d'actualité ont été développées :

- La gestion des eaux pluviales.
- L'assainissement en zone rurale : nouvelle réglementation et zones prioritaires.
- L'utilisation des pesticides dans les espaces publics.

Suite aux nombreuses demandes des participants, il a été prévu, pour 2008, l'envoi de la documentation inhérente aux thèmes abordés à l'ensemble des communes wallonnes, ainsi que la constitution d'une banque de données afin de pouvoir mieux cibler le personnel communal concerné par la gestion de l'eau et de poursuivre, ainsi, le rapprochement avec les communes en partenariat avec l'UVCW.

Brochure « Demain, l'eau est dans ma nature »

AQUAWAL a développé une brochure consacrée aux usages que nous faisons de l'eau de distribution dans notre maison et aux gestes à adopter pour la respecter et la restituer à la nature en évitant que notre empreinte n'y soit indélébilement inscrite. « **Demain, l'eau est dans ma nature** » propose, en parcourant les principales pièces et utilisations de l'eau dans notre habitation, des conseils pratiques et des recettes astucieuses pour limiter l'impact de nos activités sur notre environnement.

Cette brochure a bénéficié de l'apport précieux des experts de la Commission III « Assainissement » et du soutien du Ministre de l'Environnement.

Elle est disponible depuis début 2008.

**6 | Représentations
extérieures
& Accords
de partenariat**

AQUAWAL assure, grâce à l'implication de ses représentants au sein de nombreuses entités reprises ci-après, une représentation active des Opérateurs du cycle de l'eau.

- **I.W.A. (International Water Association)**
Association internationale des professionnels de l'eau.
- **EUREAU**
Union européenne des Associations nationales des Services de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées.
- **CEOCOR**
Comité Européen d'Etude de la Corrosion et de la Protection des Canalisations.
- **BELGAQUA**
Fédération professionnelle belge du secteur de l'eau.
- **B-IWA (Belgian Committee of IWA)**
Plate-forme de rencontres des acteurs dans le domaine de l'eau et échanges d'informations.
- **Bureau de Normalisation (N.B.N.) et Centre européen de Normalisation (C.E.N.)**
Instances de normalisation et de certification de projets de normes dans le secteur de l'eau.
- **Commission consultative de l'Eau**
Commission émettant des avis sur les projets de Décrets relatifs au domaine de l'eau et d'Arrêtés réglementaires pris en exécution des dispositions, ainsi que dans les autres cas prévus par le Décret relatif au Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau.
- **Commission régionale des Déchets**
Commission émettant des avis sur les projets d'Arrêtés réglementaires pris en vertu du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.
- **Comité de Contrôle de l'Eau**
Sa mission est de veiller au fait que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau menée au niveau de la Région wallonne et à la prise en compte du Coût-Vérité.

- **Comité des Experts**

Remise d'avis au Comité de Direction et au Conseil d'Administration de la S.P.G.E., soit d'initiative, soit à la demande de ceux-ci, sur toute question relative à la gestion de l'eau (+ avis sur les questions techniques qui pourraient apparaître lors d'un différend entre un titulaire de prise d'eau, un distributeur ou un OAA et la S.P.G.E.).

- **Comité Régional Phyto**

Regroupe différents centres de recherche et institutions scientifiques, représentants du négoce, l'industrie pharmaceutique et les Pouvoirs publics.

- **Commissions Internationales de la Meuse (C.I.M.) et de l'Escaut (C.I.E.)**

- **Comité d'Accompagnement de la Convention S.P.G.E./CEBEDEAU de prestations de service d'assistance technique et scientifique relative aux ouvrages d'épuration et de collecte : identification des coûts unitaires d'investissement**

- **Comité d'Accompagnement de la Convention MRW-FUSAGx-Crescendeau**

« Détermination des mesures régionales spécifiques pour la réduction de l'impact lié à l'utilisation des pesticides d'origine agricole et non agricole et préparation de la mise en place d'un atlas des pesticides dans les eaux de surface en Région wallonne ».

- **CEBEDEAU**

Laboratoire indépendant de recherche fondamentale et appliquée spécialisé dans le traitement des eaux résiduaires et industrielles ainsi que des déchets qui en sont issus.

- **Observatoire des Eaux souterraines**

- **Task force Directive cadre sur l'eau (DCE)**

Constituée sur décision du Gouvernement wallon, elle est dédiée à la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau et a pour objectif, sur base du travail réalisé par l'Administration (DGRNE - Division de l'eau) en terme de compilation et de valorisation des données existantes, d'apprécier et d'ar-

rêter les choix à opérer pour la mise en œuvre des thématiques non encore exploitées (en particulier l'analyse économique).

- **PGIE (Plate-forme pour la Gestion intégrée de l'eau)**

Elle est chargée de contribuer à la cohérence des approches menées par les différentes Administrations de la Région wallonne concernées par la gestion intégrée et globale de l'eau.

- **NITRAWAL**

Sa mission est d'encadrer les agriculteurs dans la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA).

- **CBH (Comité Belge des Hydrogéologues)**

- **CNB PHI (Comité National Belge pour le Programme Hydrologique International)**

- **Comité d'experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle**

- **Comité d'Accompagnement de la Convention « Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides (CRA-W / S.P.G.E.) »**

- **Comité d'Accompagnement de la Convention « Synclin'Eau »**

Convention relative à la caractérisation hydrogéologique et support à la mise en œuvre de la Directive 2000/60/CE sur les masses d'eau souterraine en Région wallonne.

- **Groupe de travail mis en œuvre dans le cadre du Contrat d'Avenir renouvelé**

- **Comité de pilotage « Assainissement approprié en zone rurale »**

Ce Comité est chargé de chapeauter les travaux des quatre Groupes de travail (« Technique », « Financier », « Captage » et « Contrôle ») mis en place par le Cabinet du Ministre de l'Environnement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Assainissement approprié en zone rurale.

- **Comité d'Accompagnement de la Convention VALBOU**

- **Aquapôle**

Pôle d'expertise et de recherche et développement en matière de gestion des eaux.

- **Polygone de l'Eau**

Centre de gestion de l'eau et centre de compétences des métiers de l'eau.

- **Asbl « Verviers au film de l'eau »**

Cette Asbl a comme objectif, au travers de l'organisation d'un Festival de films qui se tient à Verviers dans le courant du mois de mars, la sensibilisation du grand public à la problématique de la conservation et du développement des ressources en eau.

- **Comité consultatif d'accompagnement du Plan comptable uniformisé dans le secteur de l'eau (CCPCE)**

Ce Comité est instauré par l'article R.308bis-33 du Code de l'eau et vise à accompagner le processus de mise en œuvre et l'application du Plan comptable uniformisé de l'eau en Région wallonne.

- **Comité d'accompagnement de la Convention FUSAGx - HA / DGRNE / SPGE**

« Evaluation des mesures prises pour réduire les incidences de la pollution diffuse d'origine agricole et domestique sur la qualité des masses d'eau de surface et souterraines de la Région wallonne à l'aide du modèle EPICgrid_PIRENE ».

- **Comité d'accompagnement de la Convention FUSAGx - Géopédologie / DGA (dossier 06/45926) relative à la mise aux normes des installations de stockage des effluents d'élevage à la ferme.**

En terme de représentations extérieures, le dialogue avec le monde agricole et le secteur carrier s'est poursuivi de façon positive en 2007, de même que les relations entretenues avec le Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Environnement et l'Administration (DGA, DGRNE, DGATLP et DGPL).

Accords de partenariat

• Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et l'ASTEE

Dans le cadre de la Convention de collaboration signée avec l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement), AQUAWAL reçoit systématiquement un exemplaire de la Revue "Techniques, Sciences, Méthodes".

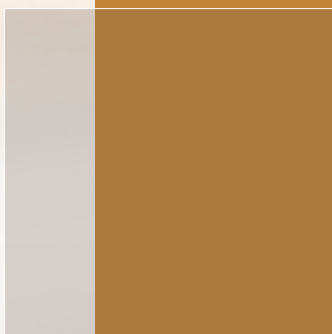
Monsieur BOUHY, en tant que Président d'AQUAWAL, ainsi que Monsieur ANTOINE ont participé au 86^{ème} Congrès de l'ASTEE qui s'est tenu à Barcelone du 4 au 7 juin 2007.

A cette occasion, une entrevue a été organisée le 3 juin 2007 avec Monsieur MAUVAIS, Directeur Général et Monsieur LASALMONIE (ASTEE).

• Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et le RIWA Meuse

Dans le cadre de la Convention de collaboration signée avec le RIWA Meuse, des contacts réguliers et échanges d'informations avec le Président, Monsieur BEJSTRUP et le Directeur, Monsieur VERHEIJDEN, ont eu lieu.





Convention AQUAWAL – CEBEDEAU

Suite à la convention signée entre AQUAWAL et la Maison d'Éditions CEBEDOC, AQUAWAL s'est engagée à participer au financement de deux numéros annuels de la « Tribune de l'Eau » - Spécial AQUAWAL, l'un relatif aux eaux de distribution, l'autre à l'assainissement des eaux usées.

Un comité de lecture spécifique est constitué pour assurer la préparation de chaque numéro.

Au mois de mars 2007, un numéro couleur de la « Tribune de l'Eau » - Spécial AQUAWAL reprenant les Actes du Colloque organisé le 20 octobre 2006, à l'occasion de son 20ème anniversaire a été publié et transmis notamment à l'ensemble des participants invités.

Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de Contrôle de l'Eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau

Suite à la mise en place d'indicateurs de performance des services de distribution d'eau, le Comité de Contrôle de l'Eau a souhaité disposer de l'expertise de la S.A. AQUAWAL pour ce qui concerne l'évaluation de la qualité du service fourni par les distributeurs.

Cette Convention a débuté au mois de novembre 2006 et s'est poursuivie en 2007.

Au cours de l'année 2007, 33 dossiers ont été traités. Ces dossiers portaient aussi bien sur les exercices 2005 que 2006.

Outre l'analyse des dossiers, AQUAWAL a également rédigé le chapitre relatif à ces indicateurs dans le Rapport établi par le Comité de Contrôle de l'Eau à destination du Gouvernement wallon.

Enfin, AQUAWAL a participé en tant qu'orateur, le 13 février à Beez, à la matinée d'information et de sensibilisation à destination de l'ensemble des distributeurs d'eau wallons relative aux obligations légales

en matière de tarification de l'eau qu'elle a organisée conjointement avec le Ministre de l'Environnement, le Comité de Contrôle de l'Eau et la S.P.G.E.

Nonobstant le fait que cette Convention ait pris fin au mois de novembre 2007, le Comité de contrôle de l'Eau a souhaité continuer à faire ponctuellement appel à l'expertise de la S.A. AQUAWAL pour des dossiers ultérieurs.

Convention d'étude pour une expertise scientifique dans le cadre de l'élaboration du Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006 - 2007

Dans le cadre du Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, la Région wallonne, via la Convention qui la lie à l'Université Libre de Bruxelles, a lancé un appel d'offre pour la collaboration de bureaux d'études extérieurs en vue de la rédaction de dossiers scientifiques relatifs à différentes problématiques environnementales.

La S.A. AQUAWAL a été chargée de la rédaction de trois dossiers scientifiques dans le cadre de ce rapport, ainsi que des résumés correspondants (l'utilisation de l'eau de distribution, l'utilisation des ressources en eau de pluie et la qualité de l'eau de distribution).

Le Rapport global a fait l'objet d'une publication dans le courant du mois de juin 2007 et a été présenté à Jambes en date du 22 juin. Au cours de cette présentation, AQUAWAL a exposé les résultats des investigations relatives à l'utilisation de l'eau de pluie.

Une présentation sur le même thème a également été réalisée le 24 octobre dans le cadre des conférences thématiques organisées par le Conseil Economique et Social de la Région wallonne.





8 | Bilan & compte de résultats

1. BILAN

ACTIF	31/12/2007	31/12/2006
Actifs immobilisés	2 387 262,25	2 392 056,10
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT	0,00	0,00
	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et outillage	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	7 484,41	12 278,26
	7 484,41	12 278,26
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations financières	2 379 777,84	2 379 777,84
	2 379 777,84	2 379 777,84
Actifs circulants	848 454,35	834 076,30
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS		
Créances commerciales	27 768,81	4 912,44
Autres créances	62 530,24	128 946,81
	90 299,05	133 859,25
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE		
Autres placements	550 000,00	552 255,51
IX. VALEURS DISPONIBLES		
Banques	167 909,41	77 042,77
Caisse	732,03	665,50
	168 641,44	77 708,27
X. COMPTES DE REGULARISATION	39 513,86	70 253,27
TOTAL DE L'ACTIF	3 235 716,60	3 226 132,40

PASSIF	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres	3 102 219,14	3 075 660,45
I. CAPITAL		
A. Capital souscrit	6 236 678,07	6 236 678,07
B. Capital non appelé	-3 600 000,00	-3 600 000,00
	2 636 678,07	2 636 678,07
IV. RESERVES		
A. Réserve légale	43 842,11	38 885,01
B. Réserves indisponibles	27 979,71	27 979,71
D. Réserves disponibles	353 257,00	
	425 078,82	66 864,72
V. BENEFICE REPORTE	40 462,25	372 117,66
	40 462,25	372 117,66
Dettes	133 173,34	138 471,95
IX. DETTES A UN AN AU PLUS		
Dettes commerciales	21 388,94	10 926,20
Dettes fiscales, salariales et sociales	39 201,17	60 673,99
Autres dettes	72 583,23	66 871,76
	133 173,34	138 471,95
X. COMPTES DE REGULARISATION	324,12	12 000,00
TOTAL DU PASSIF	3 235 716,60	3 226 132,40

2. COMPTE DE RÉSULTATS

	31/12/2007	31/12/2006
I. VENTES ET PRESTATIONS	533 581,38	542 670,37
Chiffres d'affaires	430 668,53	426 881,29
Autres produits d'exploitations	102 912,85	115 789,08
II. COÛTS DES VENTES ET PRESTATIONS	604 528,51	590 131,07
Services et biens divers	285 722,67	254 543,02
Rémunérations, charges sociales et pensions	306 440,50	308 931,95
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	9 425,09	21 019,62
Autres charges d'exploitation	2 940,25	5 636,48
III. BÉNÉFICE D'EXPLOITATION		
PERTE D'EXPLOITATION	-70 947,13	-47 460,70
IV. PRODUITS FINANCIERS	170 830,20	146 553,69
Produits des immobilisations financières	145 166,45	133 743,51
Produits des actifs circulants	22 767,19	9 953,74
Autres produits financiers	2 896,56	2 856,44
V. CHARGES FINANCIÈRES	799,16	510,78
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	766,16	510,78
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	25,00	1 490,00
IX. RESULTAT DE L'EXERCICE	99 141,91	100 072,21

51

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
Bénéfice de l'exercice à affecter	99 141,91	100 072,21
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	372 117,66	343 920,82
Bénéfice à affecter	471 259,57	443 993,03
Dotation à la réserve légale	4 957,10	5 003,61
Dotation à la réserve disponible	353 257,00	0,00
Bénéfice à reporter	40 462,25	372 117,66
Rémunération du capital	72 583,22	66 871,76
	471 259,57	443 993,03



9 | Rapport du Commissaire- Reviseur



RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR

Rapport du Commissaire-Reviseur sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2007 présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la S.A. AQUAWAL

Siège social : Rue Félix Wodon, 21 - 5000 NAMUR

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions (et informations) complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (exercice du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007), établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 3.235.717 euros et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 99.142 euros.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.



Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société explications et les informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions (et informations) complémentaires

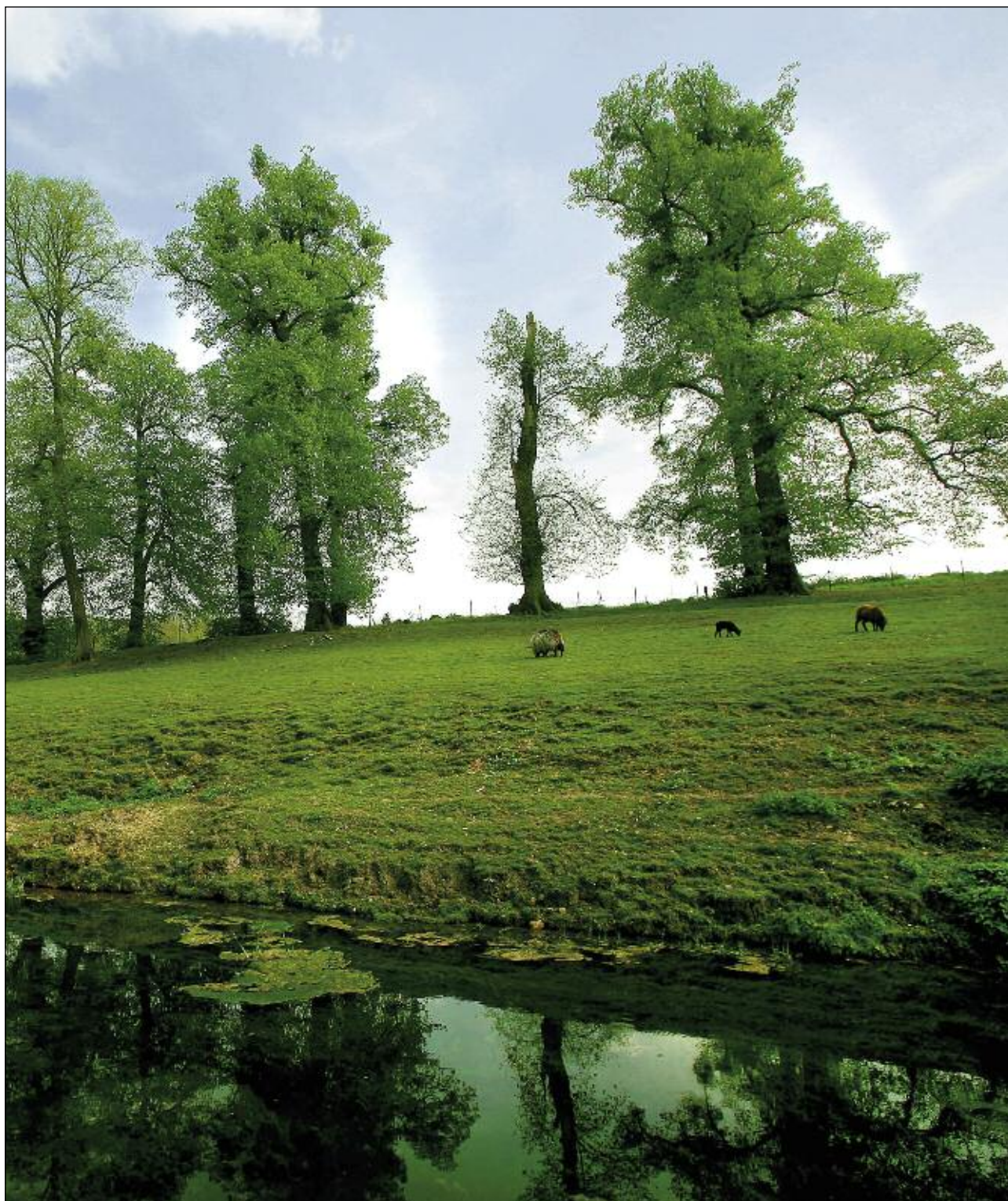
L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 16 mai 2008

Sprl J-M Deremince Reviseur d'Entreprises
Commissaire
Représentée par
Jean-Marie DEREMINCE,
Reviseur d'Entreprises



Éditeur responsable

Bernard ANTOINE

SA AQUAWAL - rue Félix Wodon, 21 - 5000 Namur

Coordination

Sébastien BOURGUIGNON

SA AQUAWAL

Photographies

Aquawal & Associés / Nitrawal / Patrick MOERS / Christian GENARD / Arnaud SIQUET

Conception & réalisation

CAUDALIE COMMUNICATION